



# PROGRAMME BENKADI

**Etude sur l'état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso en 2021.**

***Rapport Final***

Octobre 2021

## SOMMAIRE

<b>DEFINITION DES CONCEPTS CLES</b> .....	3
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	5
<b>RESUME</b> .....	7
<b>INTRODUCTION</b> .....	8
<b>1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE</b> .....	9
<b>2. METHODOLOGIE</b> .....	11
2-1. La rencontre de cadrage.....	11
2-2. La revue documentaire.....	11
2-3. Conception des outils, collecte et analyse des données.....	11
2-4. Elaboration du rapport provisoire.....	11
2-5. Validation du rapport provisoire et finalisation du rapport de l'étude.....	11
2-6. Quelques contraintes.....	12
<b>3- ETAT DES LIEUX DU CADRE INSTITUTIONNEL</b> .....	12
3-1. Les institutions étatiques.....	12
3-1-1. Assemblée nationale.....	12
3-1-2. Primature.....	12
3-1-3. Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC).....	13
3-1-4. Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de l'action humanitaire... 16	
3-1-5. Le Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière. 17	
3-1-6. Le Ministère de l'Economie des Finances et du Développement.....	17
3-1-7. Autres départements ministériels.....	17
3-2. Les collectivités territoriales.....	17
3-3. Organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales. . 17	
3-4. Secteur privé.....	18
3-5. Les partenaires techniques et financiers.....	18
<b>4- ETAT DES LIEUX DU CADRE POLITIQUE</b> .....	18
<b>5- ETAT DES LIEUX DU CADRE JURIDIQUE</b> .....	21
<b>6- FOCUS SUR QUELQUES OUTILS ET LES INSTRUMENTS EN MATIERE DE GOVERNANCE CLIMATIQUE</b> .....	25
<b>7- INDICATEURS DE L'ETUDE</b> .....	26

7-1- Nombre de textes (décrets, arrêtés, de lois), bloqués, adoptés, ou améliorés pour le développement durable et inclusif, la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso.....	26
7-2- Nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devraient être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des changements climatiques (cc) dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local.....	28
<b>8- ANALYSE DES RELATIONS DE POUVOIR ENTRE LES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE.</b> .....	28
8-1. Contexte de l'analyse du pouvoir entre les acteurs. ....	29
8-1-1 Le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), une plateforme de 277 ..... 29	29
ONG et d'associations de développement au Burkina Faso en 2021, est entré en contact avec Woord en Daad (WD) au début de l'année 2019, avec une demande de s'associer avec elle pour réaliser <b>l'ambition de construire une organisation ascendante forte, structurée et efficace dans le contrôle citoyen de l'action publique au Burkina Faso</b> . Dans la Constitution du Burkina Faso, en effet, en son article 12, il est écrit que « <i>tous les Burkinabè, sans aucune distinction, ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'État et de la société</i> », et pour cela, il existe, en effet, des cadres de concertation aux niveaux national, régional et communal pour la participation citoyenne.....	29
8-1-2 Cependant, la réalité de la participation citoyenne est différente dans le ..... 29	29
pays et on ne peut guère parler d'un espace civique ouvert et équilibré à tous les niveaux. <b>En général, la société civile a plutôt une capacité, une appropriation et une participation limitées au niveau communal, régional, que national</b> . Il en est de <b>même du contrôle citoyen de l'action publique</b> par les organisations de la société civile et des citoyens dans ces espaces. ....	29
8-1-3 L'ambition du SPONG est de changer donc cette réalité en..... 29	29
contribuant à <b>créer une société civile forte et dynamique, travaillant en synergie pour influencer les politiques publiques de développement en vue d'une société juste, équitable et démocratique tant au niveau national que sous- régional ouest-africain</b> . ....	29
8-1-4 . Rôles et Influence des acteurs. ....	30
8-1-5 . <b>l'urgence climatique nécessite une réponse concertée</b> des ..... 31	31
acteurs étatiques et non étatiques, des OSC et des citoyens, ce qui implique à la fois une société civile forte et un espace civique suffisamment ouvert pour que les OSC et les citoyens engagent activement les décideurs à différents niveaux à garantir une bonne mise en œuvre des politiques (ODD 17). ....	31
8-2. Les acteurs-clés et leur pouvoir. ....	31
8-3. les Limites du système. ....	33
8-4. Acteurs et réseau.....	34

8-5. Leviers, points d'entrée pour le changement.....	39
<b>9- SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS.</b> .....	41
<b>9-1. Suggestions.</b> .....	41
<b>9-2. Recommandations</b> .....	42
<b>CONCLUSION.</b> .....	43
<b>DOCUMENTS CONSULTES.</b> .....	44
<b>ANNEXES.</b> .....	46
<b>Termes de Références de l'étude.</b> .....	46
<b>Guide d'entretien utilisé dans le cadre de l'étude</b> .....	56
<b>Liste des structures rencontrées</b> .....	62

## **DEFINITION DES CONCEPTS CLES**

**Environnement :** Selon la loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso, l'environnement est « l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles ou non et les activités humaines ».

**Développement Durable** : Le développement durable est tout à la fois un concept, un processus et une méthode pour assurer « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des futures générations à répondre aux leurs ».

**Gouvernance environnementale** : Le PNUD (1997) définit la gouvernance environnementale comme « l'ensemble des mécanismes, procédés et institutions, qui englobent des normes et des valeurs, des comportements et des modalités organisatrices, par lesquels les citoyens, les groupes articulent leurs intérêts, défendent leurs différences et exercent leurs droits et obligations en matière d'accès et d'utilisation des ressources naturelles ».

La Gouvernance environnementale est tout simplement l'ensemble des règles, des pratiques et des institutions qui entourent la gestion de l'environnement dans ses différentes modalités (conservation, protection, exploitation des ressources naturelles, etc.).

**Modes de consommation et de production durables (MCPD)** : Les modes de consommation et de production durables (MCPD) désignent des « modes de production et de consommation des biens et services répondant aux besoins essentiels et contribuant à améliorer la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, des matières toxiques et les émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas compromettre les besoins des générations présentes et futures » (LODD, 2014).

**Changement Climatique (CC)** : selon la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) on entend par changement climatique (CC) des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine qui affectent la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat au cours de périodes comparables.

**Variabilités climatiques** : expriment les variations de l'état moyen des variables climatiques : ex. une année il pleut beaucoup, l'année suivante est sèche ; une année, le démarrage de la saison des pluies est précoce puis tardive une autre.

**Vulnérabilité** : mesure dans laquelle un système peut être dégradé ou endommagé par l'évolution du climat (GIEC). Elle dépend non seulement de la sensibilité, mais aussi de l'adaptabilité du système à de nouvelles conditions climatiques. L'estimation de la vulnérabilité est une démarche technique qui permet d'aviser les décideurs sur le type et l'étendue des dommages auxquels l'économie nationale et l'environnement pourraient être exposés suite aux changements climatiques induits par les émissions anthropiques de gaz à effet de serre.

**Adaptation** : entendue comme l'ensemble des mesures ou des politiques mises en place en vue de la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et saisir les avantages qui pourraient en résulter.

**Atténuation** : ensemble des mesures ou des politiques prises pour réduire les émissions des gaz à effet de serre dans l'atmosphère en partant des sources

d'émissions ou en séquestrant le carbone déjà présent dans l'atmosphère à travers des puits de séquestration de carbone.

**Résilience** : capacité d'un système social ou écologique d'absorber des perturbations tout en conservant sa structure de base et ses modes de fonctionnement, capacité à s'organiser et à s'adapter au stress et aux changements.

**Économie verte** : économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources.

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>AMBF</b>	Association des municipalités du Burkina Faso
<b>ARBF</b>	Association des régions du Burkina Faso
<b>CONADD</b>	Conférence nationale pour le développement durable
<b>DGCT</b>	Direction générale des collectivités territoriales
<b>DGDT</b>	Direction générale du développement territorial
<b>DGEP</b>	Direction générale de l'économie et de la planification
<b>DGESS</b>	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
<b>DPDD</b>	Département des politiques du développement durable

<b>GADD-F</b>	Grille d'analyse du développement durable de la francophonie
<b>GDT</b>	Gestion durable des terres
<b>MEEVCC</b>	Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
<b>MINEFID</b>	Ministère de l'économie, des finances et du développement
<b>NDT</b>	Neutralité en matière de dégradation des terres
<b>ONEDD</b>	Observatoire National de l'environnement et du développement durable
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>PCD</b>	Plan communal de développement
<b>PLD</b>	Plan local de développement
<b>PNDD</b>	Politique nationale de développement durable
<b>PRD</b>	Plan régional de développement
<b>REEB</b>	Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina
<b>RSE</b>	Responsabilité sociétale des entreprises
<b>SP/CNDD</b>	Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable
<b>SP/CONAP Genre</b>	Secrétariat permanent du conseil national pour la promotion du genre
<b>SP/CONASUR</b>	Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
<b>SE/FVC</b>	Secrétariat exécutif du fonds vert pour le climat
<b>DGEVCC</b>	Direction générale de l'économie verte et du changement climatique
<b>FIE</b>	Fonds d'intervention pour l'environnement
<b>DGESS</b>	Direction générale des études et des statistiques sectorielle (DFP)
<b>DAJC</b>	Direction des affaires juridiques et du contentieux.
<b>SP-CPSA</b>	Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
<b>SP-GIRE</b>	Secrétariat permanent pour la gestion intégrée des ressources en eau
<b>INERA</b>	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
<b>ANAM</b>	Agence nationale de la météorologie.
<b>SPONG</b>	Secrétariat permanent des ONG
<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature
<b>PAS-PNA</b>	Projet d'appui scientifique au processus des plans nationaux d'adaptation
<b>CBIT</b>	Capacity Building Initiative for Transparency
<b>PIF</b>	Programme d'investissement forestier
<b>PNUD</b>	Programme des nations unies pour le développement
<b>FAO</b>	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>GGGI</b>	Global green growth institute
<b>CBI</b>	Coris Bank International
<b>MEEVCC</b>	Ministère de l'environnement de l'économie verte et du changement climatique
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>CT</b>	Collectivités territoriales
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>CC</b>	Changement climatique
<b>TCN</b>	Troisième communication nationale
<b>GRN</b>	Gestion des ressources naturelles

## **RESUME**

L'urgence climatique mobilise de plus en plus beaucoup d'acteurs. La démarche inclusive pour des actions concertées et efficaces a conduit les organisations non gouvernementales et la société civile Ouest-africaine à mettre en place un programme dénommé BENKADI qui signifie "travailler ensemble dans la même direction" pour susciter une participation efficace des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap.

Pour l'atteinte de ces résultats, il est paru nécessaire de faire un état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique du changement climatique au Burkina Faso. Cette activité, soutenue par une analyse du pouvoir entre les



différents acteurs a permis de déterminer les trois principaux leviers sur lesquels BENKADI doit agir ainsi que les points d'entrée. Les trois principaux leviers consistent à :

- renforcer le cadre organisationnel notamment la coalition des OSC sur le changement climatique ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs ;
- la redevabilité.

Les principaux points d'entrée, sans être exhaustifs sont : le mainstreaming, la constitution d'une base de données scientifiques, le développement du plaidoyer et du lobbying, la mise en place d'un groupe de pression, le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles.

La situation des indicateurs de l'étude se présente diversement.

En ce qui concerne le nombre de textes (décrets, arrêtés, de lois), bloqués, adoptés, ou améliorés pour le développement durable et inclusif, la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso. On dénombre trente-trois (33) textes répartis comme suit : (trente-trois (33) textes dont) 23 textes adoptés ou améliorés et 10 textes bloqués.

Pour le nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devraient être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des changements climatiques (CC) dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local, on dénombre quatorze (14) textes au total dont neuf (09) (textes) signés pour les cadres de concertation en lien avec les changements climatiques et cinq (05) textes et actes administratifs à propos cadres de concertation bloqués

Au regard de cette situation, des propositions et recommandations ont été formulées pour une implication efficace des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans la mise en œuvre des actions pour faire face au changement climatique.

## **INTRODUCTION**

Le changement climatique constitue une menace sérieuse pour l'environnement, les ressources naturelles, l'économie et la sécurité humaine au niveau national, régional et mondial.

En effet, les secteurs agricoles, les forêts, les terres, les eaux sont les plus affectés, compromettant ainsi les moyens de subsistance des populations rurales et les défavorisées des zones urbaines qui sont les plus vulnérables au changement climatique.

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays sahéliens est très vulnérable au changement climatique. Cette situation se manifeste par des événements extrêmes

que sont outre les fortes chaleurs, les sécheresses et les inondations de plus en plus fréquentes.

L'urgence climatique, mobilise toute la communauté internationale qui sous l'égide des Nations Unies a adopté la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (1992), le Protocole de Kyoto (1997), l'amendement de Doha (2002) et l'Accord de Paris (2015).

L'efficacité des actions de lutte contre le changement climatique passe par une mobilisation des acteurs étatiques et non étatiques aussi bien au niveau international, national que local dans une synergie d'actions.

C'est dans cette approche participative et inclusive (ne laisser personne de côté) et dans le souci de contribuer de façon redondance et efficiente aux efforts nationaux et internationaux de lutte contre les changements climatiques, que le Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales (SPONG) en consortium avec d'autres organisations de la société civile Ouest-africaine (, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) a initié le programme BENKADI dont la définition en langue bambana ou bambara est couverte par le double champ sémantique et lexical du concept de solidarité, in fine. L'ambition du Programme BENKADI est de contribuer à édifier une société civile forte, qui travaille à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali.

La mise en œuvre des actions durables en matière de changement climatique nécessite une bonne gouvernance reposant entre autres sur un cadre institutionnel, politique et juridique, cohérent prenant en compte l'analyse des pouvoirs des différents acteurs. C'est dans ce cadre que s'inscrit « **l'étude sur l'état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso en 2021** » dont les résultats devraient permettre une meilleure connaissance de la situation pour mieux orienter les actions.

## **1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE.**

L'objectif général est de réaliser une étude sur l'état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso.

De cet objectif général découlent plusieurs objectifs spécifiques. Il s'agit notamment de :

- Faire l'inventaire des politiques publiques, des institutions, des lois et textes réglementaires sur les changements climatiques au Burkina Faso tout en identifiant leurs forces et faiblesses ;

- Identifier le nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devraient être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des changements climatiques (CC) dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local ;
- Déterminer le nombre de textes (décret arrêtés, de lois), bloqués, adoptés, ou améliorés pour le développement durable et inclusif, la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso ;
- Evaluer la prise en compte des droits humains, du genre et/ou l'inclusion dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, des lois et des textes réglementaires en matière de changement climatique au Burkina Faso ;
- Evaluer le niveau d'implication des communautés locales dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de changement climatique au Burkina Faso ;
- Déterminer le nombre de changements intervenus (nombre de rapports nationaux effectués par le Burkina en matière des changements climatiques) dans le cadre des orientations opérées par le gouvernement en matière de gouvernance climatique au Burkina Faso ;
- Déterminer les relations de pouvoir qui existent entre les parties prenantes (Etat, communautés locales, organisations de la société civile, etc.) permettant d'améliorer la gouvernance climatique au Burkina Faso ;
- Déterminer les compétences et mandats transférés par le gouvernement central aux collectivités territoriales dans le cadre de la gestion des ressources naturelles (GRN) et la lutte contre les effets des changements climatiques.
- Déterminer les arrangements sociaux qui entravent ou facilitent la capacité du gouvernement à mettre en exécution ses politiques et lois ;
- Faire le point des actions de plaidoyer par les OSC pour influencer les orientations du gouvernement dans le domaine des changement climatiques et de la gestion des ressources naturelles ;
- Déterminer les arrangements sociaux informels/traditionnels/religieux qui influencent la promotion des changements au niveau de la gestion des ressources naturelles et la lutte contre les effets des changements climatiques ;
- Faire des recommandations et des suggestions dans le but de permettre à la société civile notamment au programme BENKADI d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue de l'amélioration de la gouvernance climatique à travers les réformes institutionnelles et juridiques sur les changements climatiques au Burkina Faso.

## **2. METHODOLOGIE.**

L'approche méthodologique participative repose sur les étapes suivantes :

### **2-1. La rencontre de cadrage.**

Elle s'est tenue le jeudi 19 août 2021 dans la salle de réunion du Secrétariat Permanent des Organisations non gouvernementales (SPONG) à Ouagadougou. Cette rencontre a permis d'harmoniser la compréhension des TDR et des résultats attendus, d'amender et de valider l'approche méthodologique du consultant, les outils de collecte de données, le plan de rédaction ainsi que le calendrier d'exécution de la mission.

### **2-2. La revue documentaire.**

La revue documentaire s'est faite de manière continue tout au long de l'étude. Elle a consisté à rechercher et à exploiter toute documentation jugée nécessaire dans le cadre de cette étude. A cet effet, plusieurs documents ont été exploités dont les politiques, les plans, les stratégies, les rapports d'études similaires, les documents de budget programme, les documents relatifs aux lois et règlements en matière d'environnement, de gestion durable des ressources naturelles et du changement climatique.

### **2-3. Conception des outils, collecte et analyse des données.**

Pour l'atteinte des résultats de l'étude, un guide d'entretien a été élaboré. Celui-ci a permis de collecter les données auprès des structures et des personnes impliquées dans la gouvernance des changements climatiques au Burkina Faso. Par ailleurs l'outil Power Scan a servi de repère pour faire l'analyse des relations de pouvoirs entre les différents acteurs. Après la collecte des données, le dépouillement a été fait manuellement. Ensuite il a été procédé à leur traitement et à leur analyse.

### **2-4. Elaboration du rapport provisoire.**

Après la collecte et le traitement des données, et tenant compte de la revue documentaire, un premier draft du rapport a été élaboré et soumis au commanditaire pour amendement.

### **2-5. Validation du rapport provisoire et finalisation du rapport de l'étude.**

Le rapport provisoire amendé par les experts du Projet BENKADI a été soumis à un atelier de validation multi acteurs. Les amendements issus de cet atelier ont été pris en compte pour disposer d'un document final consolidé.

## 2-6. Quelques contraintes.

La non disponibilité de certains acteurs clés retenus par d'autres missions ou des rendez-vous fixes avant la programmation de la tenue de l'atelier de validation, n'a pas permis d'élargir comme escompté le nombre des participants.

## **3- ETAT DES LIEUX DU CADRE INSTITUTIONNEL.**

La gouvernance des changements climatiques repose sur plusieurs institutions qui peuvent être déclinées en institutions gouvernementales, collectivités territoriales, associations et organisations non gouvernementales (OSC), secteur privé et partenaires techniques et financiers (PTF).

### 3-1. Les institutions étatiques.

#### 3-1-1. Assemblée nationale.

Elle vote les lois, consent l'impôt et contrôle l'action gouvernementale. Pour les questions relatives à la gestion durable des ressources naturelles, l'Assemblée Nationale dispose d'une Commission environnement et développement durable (CEDD), la Commission sur les changements climatiques et d'une commission de l'évaluation des politiques publiques et du suivi des recommandations (CEPSUR).

#### 3-1-2. Primature.

La Primature assure la présidence de la conférence nationale du développement durable (CONADD) qui se tient tous les deux ans et qui fait l'état des lieux de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. La conférence peut selon les circonstances se pencher sur un thème spécifique dont les changements climatiques et formuler dans ses actes des recommandations au gouvernement.

De plus, selon la loi d'orientation sur le développement durable, il est prévu la mise en place du Commissariat général au développement durable au premier ministère. Cet organe a un rôle de contrôle et de reddition des comptes en matière de développement durable. Pour le moment, le Commissariat général au développement durable n'est pas fonctionnel.

La Primature abrite également le Secrétariat Exécutif du Fonds Vert pour le Climat. (FVC).

Selon l'Arrêté N°2018-023/PM/SG/ portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat exécutif du fonds vert climat au Burkina Faso (S.E.-FVC/BF), celui-ci est chargé d'assurer l'interface Exécutif du fond vert pour le climat et le gouvernement du Burkina Faso. Il est entre le Secrétariat le point de

contact privilégié du conseil d'administration du FVC. A travers sa coordination nationale, il :

- contribue à la mobilisation des financements du FVC au profit des secteurs public et privé, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des partenaires au développement ;
- apprécie l'avis technique émis par le conseil scientifique et technique suite à l'examen des projets et programmes soumis par les tiers ;
- participe aux réunions internationales et aux négociations sur les changements climatiques et sur le FVC ;
- informe régulièrement le public sur les appels à proposition de projets d'adaptation aux impacts néfastes des changements climatiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre à soumettre au FVC ;
- approuve et soumet au conseil d'administration du FVC, les candidatures à l'accréditation comme entité nationale de mise en œuvre ainsi que les requêtes de financement de projets et programmes assorties des lettres de non objection ou des lettres d'endossement ;
- il y a également le Département de la gouvernance du développement rurale (DGDR) qui coordonne l'action des ministères en charge du développement rural en vue d'une harmonisation des approches pour une efficacité des interventions. Au regard des enjeux importants des crises et des catastrophes la primature abrite le Centre national pour la coordination du mécanisme d'alerte précoce et de réponse. Ce centre fournit des informations au niveau national et régional (CEDEAO).

### 3-1-3. Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC).

Selon l'article 25 du Décret N°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM portant attributions des membres du Gouvernement, le MEEVCC assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'environnement, de l'économie verte et du changement climatique. A ce titre, il est chargé en matière de changement climatique :

- de l'élaboration, de la coordination et du suivi de la politique nationale en matière de changement climatique, en relation avec tous les acteurs concernés ;
- de la contribution à l'élaboration et à la mise en place des dispositifs et mécanismes efficaces d'intervention pour anticiper et répondre au mieux aux catastrophes naturelles et aux risques ;
- du renforcement de la recherche relative aux impacts, à la vulnérabilité et à l'adaptation aux changements climatiques, en relation avec les départements ministériels concernés ;

- de la contribution à l'introduction des changements climatiques, dans les politiques et stratégies ;
- De la coordination des actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de promotion de la REDD+ ;
- de la contribution des actions d'adaptation aux effets néfastes des CC et du renforcement des capacités en matière de résilience climatique ;
- du développement de l'innovation et du transfert de technologies climatiques ;
- de la contribution à la mobilisation des fonds dans le domaine du climat.

Le MEEVCC, à travers tous ses démembrements participe à la mise en œuvre des actions en matière de changement climatique à travers leurs activités régaliennes avec l'appui des programmes et projets spécifiques ou ayant une composante changement climatique. Toutefois, le Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable (SP/CNDD) et la Direction générale de l'économie verte et du changement climatique sont les structures responsabilisées pour la gouvernance en matière de changement climatique et le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) pour soutenir la gouvernance environnementale.

- **Le Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable.**

Selon l'article 3 de l'Arrêté N°2018-009 MEEVCC/CAB/ portant création attributions, composition, organisation et fonctionnement du SP/CNDD, celui-ci est l'organe d'exécution et de mise en œuvre des missions du Conseil national pour le développement durable. C'est la structure du Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC), responsable du programme 088 intitulé « Gouvernance environnementale et développement durable ». Il assure à travers tous ses départements l'impulsion de la politique nationale en matière de changement climatique. Au titre de ces départements, on peut citer :

- **le Département de la coordination des conventions internationales (DCCI)** assure la mise en œuvre de la Convention cadre des nations unies sur les changements climatiques et des protocoles et accords associés (protocole de Kyoto, accords de Paris) et en rend compte au Secrétariat de la convention et participe aux différentes conférences des parties (COP). Le DCCI abrite en son sein le point focal de la CCNUCC et le point focal genre et changement climatique ainsi que l'Autorité nationale désignée du mécanisme pour un développement propre (MDP) ;
- **le Département des politiques du développement durable (DPDD)** accompagne les acteurs étatiques et non étatiques au mainstreaming (à la prise en compte) du développement durable, du changement climatique, de

la gestion durable des terres ainsi que les thématiques émergentes comme l'économie verte, les modes de consommation et de production durables dans les politiques publiques nationales et locales ainsi que du secteur privé ;

- ***l'Observatoire national du développement durable (ONDD)*** produit avec les différents partenaires l'information environnementale sur le changement climatique et veille à sa diffusion à travers l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD). C'est l'ONDD qui produit le rapport national sur l'état de l'environnement au Burkina Faso tous les quatre ans.
- **Direction générale de l'économie verte et du changement climatique (DGEVCC)**

Au sens de l'article 33 du Décret N°2021-0497/PRES/PM.MEEVCC portant organisation du MEEVCC, la DGEVCC fait partie des structures centrales du MEEVCC. Elle a pour missions la conception et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'économie verte et de changement climatique et est chargée entre autres de :

- vulgariser les résultats de la recherche et des leçons apprises pour la résilience des populations aux changements climatiques ;
- d'élaborer et de mettre en place un système permanent de collecte, de centralisation, d'analyse, de traitement, de diffusion des données climatologiques de concert avec d'autres départements ;
- de contribuer à l'élaboration et à la diffusion des textes législatifs et réglementaires sur l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques ;
- d'évaluer périodiquement la contribution des espaces forestiers et fauniques à la séquestration de carbone ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre due à la déforestation et à la dégradation des terres ;
- de promouvoir les technologies propres, sobres en carbone et le développement du marché de carbone ;
- etc.

Il convient de préciser que la DGEVCC dispose en son sein d'une direction de la Promotion des actions de résilience climatique (DPARC) et abrite Le Secrétariat technique national REDD+.

- **Le Fonds d'intervention pour l'environnement.**



Conformément à l'article 16 de la Loi N°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso, il est créé un fonds de soutien au service public de l'environnement dénommé Fonds d'intervention pour l'environnement en abrégé F.I.E. Le FIE a pour mission principale de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux du Burkina Faso, notamment la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. A ce titre, le FIE est un instrument financier chargé de :

- mobiliser les financements nationaux et internationaux en faveur de l'environnement au Burkina Faso ;
- apporter des appuis financiers aux différents groupes d'acteurs nationaux selon leurs compétences en matière de gestion et protection de l'environnement ;
- suivre et rendre compte de l'utilisation des fonds reçus et alloués.

Selon l'article 8 du décret N° 2015-901/PRES/TRANS/PM/MERH/MEF portant approbation des statuts particuliers du FIE, celui-ci intervient dans cinq domaines et dans chacun de ces domaines, il intervient dans le financement d'actions d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes des changements climatiques.

Il est important de préciser que dans le processus de mobilisation de la finance climat, le FIE a été identifié comme entité nationale pour l'accréditation aux fonds vert pour le climat.

En plus des acteurs cités plus haut et au regard du caractère transversal de la lutte contre les changements climatiques, d'autres ministères disposent de structures spécifiques intervenant dans la lutte contre ce phénomène. Il s'agit de :

3-1-4. Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de l'action humanitaire.

Aussi, en matière de renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, le Burkina Faso a adopté **en avril 2014 la loi n° 012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.**

En matière de prévention et de gestion des catastrophes naturelles, il a été mis en place le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation avec différents démembrements aux niveaux régional, provincial, communal et villageois. Au niveau central c'est le Secrétariat permanent qui assure la coordination des actions. Le SP/CONASUR travaille en collaboration avec la direction générale de la protection civile pour les secours d'urgence en cas de catastrophe.

### 3-1-5. Le Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière.

Il abrite l'Agence nationale de la météorologie (ANAM) qui fournit l'information climatique pour mieux faire face au changement climatique.

### 3-1-6. Le Ministère de l'Economie des Finances et du Développement.

Le Ministère de l'économie, des finances et du développement joue un rôle majeur dans la mobilisation de la finance climat à travers la Direction générale de la coopération (DGcoop) mais aussi dans la planification du développement à travers la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP). Ce ministère abrite également la Direction générale du développement territoriale (DGDT) qui a en charge l'aménagement et le développement durable du territoire.

### 3-1-7. Autres départements ministériels.

Les autres ministères en charge du développement rural (agriculture, ressources animales, eau), celle et de la recherche scientifique et de l'innovation mènent des activités dans le domaine des changements climatiques à travers des programmes et projets spécifiques ou ayant des composantes d'atténuation et d'adaptation au changement climatiques.

## 3-2. Les collectivités territoriales.

Dans le cadre de mise en œuvre de la décentralisation, la gestion des ressources naturelles a été confiée aux collectivités territoriales (communes et régions). Aussi, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, elles doivent intégrer les priorités nationales dans leurs référentiels de planification et contribuer à la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des actions climatiques. Elles inscrivent le développement durable dans les outils et instruments de planification locale à travers respectivement les plans communaux de développement (PCD) et les plans régionaux de développement (PRD).

## 3-3. Organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales.

Les organisations de la société civile et les ONG participent à différents niveaux (national et local) à l'élaboration, à la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement en matière de changement climatique et de développement durable, conformément aux orientations et aux priorités nationales définies par l'Etat. Elles participent à la mobilisation des financements à l'animation des cadres de concertation et de dialogue en matière climatique contribuant à la transparence et l'exclusivité des décisions.

Au titre de ce groupe d'acteurs intervenant au Burkina Faso, on peut citer le Secrétariat permanent des ONG (SPONG), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Coordination nationale des jeunes pour l'environnement et le climat (CONAJEC) le Conseil national de la jeunesse (CNJ), etc.

### 3-4. Secteur privé.

Dans la perspective de la lutte contre les changements climatiques et de la promotion du développement durable, le secteur privé assume une grande responsabilité en tant que principal créateur de richesses et contribue à la transition progressive vers une économie verte. Il joue un rôle majeur dans la promotion des emplois verts décents et de l'accès au travail, des hommes et des femmes du Burkina Faso. Il participe dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à la réalisation d'activités de gestion durable des ressources naturelles et du changement climatique, à la promotion de projets sobres en carbone dans la perspective d'une économie verte. Ce secteur notamment les banques, intervient dans la mobilisation de la finance climat. Au Burkina Faso, Coris Bank International est dans le processus d'accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC).

### 3-5. Les partenaires techniques et financiers.

Les Partenaires techniques et financiers (PTF) accompagnent les autres acteurs dans la définition des stratégies globales et sectorielles de développement et leur apportent un appui technique, scientifique et financier selon les besoins. Ils interviennent dans la mobilisation des ressources financières nationales et internationales pour le financement des actions climatiques et du développement durable. On peut cibler par exemple les institutions du système des nations Unies (le PNUD, la FAO), l'Institut mondiale pour la croissance verte, la Banque mondiale, les banques régionales (BAD), les coopérations (néerlandaise, luxembourgeoise, danoise, belge, française, japonaise) etc.

## **4- ETAT DES LIEUX DU CADRE POLITIQUE.**

Conscient de sa vulnérabilité socio-économique face au changement climatique, le Burkina Faso a pris un certain nombre de mesures pour se donner les moyens de faire face aux effets néfastes du changement climatique. Outre les ratifications des conventions internationales (la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique en 1993, le Protocole de Kyoto en 2005 et l'Accord de Paris 2016) et régionales (UEMOA et CEDEAO) l'engagement du

gouvernement a été conforté au niveau national par l'élaboration de plusieurs documents de politiques dont les plus importants se résument dans le tableau ci-après:

POLITIQUES /STRATEGIES	OBJECTIFS
Plan national de développement économique et social II (PNDES) 2021-2025.	Rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive. L'Objectif du développement durable 13(ODD 13) « <b>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b> s'inscrit dans l'axe 4 du PNDES II « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois » à travers l' <b>Objectif stratégique 4.5</b> : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre est l' <b>effet attendu 4.5.2</b> « La résilience climatique des communautés, des secteurs et domaines prioritaires est améliorée ».
Politique nationale de développement durable (PNDD) adoptée en 2013	La PNDD adoptée en 2013, vise à l'horizon 2050 à faire du Burkina Faso, un pays émergent dans le cadre d'un développement durable où toutes les stratégies sectorielles, tous les plans et programmes de développement contribuent à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations notamment des plus pauvres.
Stratégie nationale d'apprentissage sur les changements climatiques (SNACC) adoptée en 2016.	Offrir une approche nationale systématique pour la sensibilisation, la dissémination des connaissances et le développement des compétences.
Stratégie nationale d'économie verte (SNEV adoptée en 2019	Assurer une transition effective de l'économie nationale vers une économie verte et inclusive.
Stratégie nationale de création des éco villages (2018-2027)	Stratégie nationale de création des éco villages
Programme d'action national à la variabilité et aux changements climatiques (PANA) 2007.	Identifier les besoins, activités, projets urgents et immédiats pouvant aider les communautés à faire face aux effets adverses des changements climatiques.
Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA). 2015	À l'horizon 2050, réduire la vulnérabilité au changement climatique en développant les capacités d'adaptions et de résilience. Favoriser l'intégration et la prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans le processus de planification nationale.
Cadre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA).2016.	Mettre à la disposition des acteurs nationaux un document de référence pour les actions en matière d'atténuation des gaz à effet de serre.
Contribution nationale déterminée (CDN).2015.	Contribuer volontairement à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques afin de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines en deçà de 2°C d'ici à 2100 (par rapport à la température de l'ère préindustrielle) voire 1,5°C.
La politique sectorielle Environnement eau et assainissement. 2018.	L'élaboration de la Politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » (PS-EEA, 2018-2027) dans sa composante environnement vise à assurer la durabilité environnementale dans un contexte de changement climatique ; à renforcer durablement les capacités d'atténuation et d'adaptation aux

	effets du changement climatique dans une optique de transition vers l'économie verte.
La politique sectorielle, production agro sylvo pastorale. 2017.	A l'horizon 2026, la présente politique vise à développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basés sur des modes de production et de consommation durables.
La politique sectorielle recherche et innovation 2016.	A l'horizon 2026, « le Burkina Faso dispose d'un système de recherche et d'innovation performant au service du développement socio-économique ». L'objectif général de la présente politique est de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation.
La politique sectorielle Infrastructures, transport, habitat. 2018.	«A l'horizon 2027, les Burkinabè ont accès à des infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilientes qui favorisent la transformation structurelle de l'économie».
Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) 2018-2027	Assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.
Programme national d'assainissement des eaux usées et excréta (2016-2030)	<del>Assurer un assainissement des eaux usées et excréta</del> Assurer un assainissement des excréta
Programme national pour la gestion intégrée des ressources en eau 2016-2030	Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.
Plan d'Action national d'efficacité énergétique (PANEE) 2015-2030	Opérationnaliser l'initiative SE4ALL dans son volet énergie renouvelable .
Plan d'action national de renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso.	Parvenir à une réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes et aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises et des collectivités.
Stratégie nationale d'Industrialisation (SNI) 2019-2023.	Promouvoir la création, le développement et la consolidation d'une masse critique d'industries compétitives, durables, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois décents principalement dans la transformation des matières premières locales.
Politique national de développement durable de l'élevage (PNDEL) 2010-2025.	Renforcer la contribution de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et partant, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations.
Politique national de la pêche et de l'aquaculture (PNPA) 2011-2025.	Assurer une gestion durable de la pêche, de l'aquaculture et d'améliorer la production à travers l'entrepreneuriat.
Stratégie nationale de développement durable de la	Améliorer les performances du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture en vue d'accroître sa

pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2025.	contribution à la réduction à la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire 2011 à 2025.
La Stratégie nationale genre (SNG) adoptée en janvier 2021	La stratégie nationale Genre a pour objectif général de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux. En tant que question transversale, le genre doit être nécessairement pris en compte dans les actions climatiques.
Stratégie de développement du secteur des transports .2011-2025.	Intégrer les thématiques émergentes (genre, emploi, protection de l'environnement, sûreté et sécurité, suivi évaluation.
Plan national d'adaptation aux changements climatiques, secteur des OSC depuis 2013	Promouvoir les bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs d'intervention des OSC à moyen et à long termes.

Source : Tableau conçu par le consultant à partir des données de la collecte.

Il existe certes des politiques ayant des composantes CC, au niveau des départements ministériels, mais très peu de politiques spécifiques au changement climatique. Toutefois au regard de l'urgence du phénomène, tous les acteurs tentent de mener des activités d'adaptation surtout, mais sont confrontés à l'insuffisance de financement et de compétences.

## **5- ETAT DES LIEUX DU CADRE JURIDIQUE.**

Le Burkina Faso **ne dispose pas d'une loi qui traite spécifiquement des changements climatiques** mais plusieurs instruments juridiques ont été élaborés et qui règlementent la gouvernance de l'environnement et des changements climatiques. Au nombre de ces instruments on peut citer entre autres :

- ❖ La constitution du Burkina Faso qui admet le principe de développement durable et affirme la nécessité absolue de protéger l'environnement. L'article

14 indique que les richesses et les ressources naturelles du pays doivent être utilisées pour l'amélioration des conditions de vie du peuple et les articles 29 et 30 reconnaissent le droit pour chacun à un environnement sain, le devoir de le protéger pour tous et le droit de participer à des actions collectives contre des actes lésant le patrimoine public, les intérêts des communautés sociales, l'environnement et le patrimoine culturel et historique.

- ❖ Outre la constitution, il y'a les conventions et accords internationaux en matière de changement climatique ratifiés par le Burkina Faso et qui font partie intégrante du corpus juridique du Burkina Faso.

**Les principales conventions sont :**

- l'Accord de Paris sur le climat (2015) ratifié le 11 novembre 2016 ;
  - la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification ratifiée le 29 décembre 1995 ;
  - la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, ratifiée le 02 septembre 1993 ;
  - la Convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée le 20 septembre 1993;
  - la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar), ratifiée le 27 octobre 1990 ;
  - la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone du 22 mars 1985 ratifiée le 28 juin 1988 ;
  - Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 » qui vise essentiellement à réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB) ; la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience.
- ❖ En plus des conventions ci-dessus citées, on peut retenir les principaux textes législatifs suivants avec leurs textes d'application :
    - La Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso
    - La Loi n°016-2015/CNT portant modification de la Loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités au Burkina Faso ;
    - la loi n° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique ;
    - La loi n°008-2014/AN du 8 avril 2014 portant Loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
    - La loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso ;
    - La loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso ;
    - la loi N°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau;
    - La loi n° 010-2006/an portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso.

L'analyse du cadre juridique permet de noter que de nombreux textes existent tant au niveau international, régional que national. En dépit de la multiplicité des textes juridiques, des insuffisances sont observées dans leur mise en œuvre. Ensuite, on note la non ou faible application de la réglementation par méconnaissance, ignorance.

L'Analyse critique du cadre politique, juridique et institutionnel est faite à partir de l'outil FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) visualisé sur un tableau à quatre déclinaisons.

### **Analyse FFOM du cadre politique, institutionnel et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso**

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une structure nationale leader de coordination des actions en matière de lutte contre le changement Climatique ; SP/CNDD /MEEVCC ;</li> <li>▪ Existence d'un cadre juridique et politique pour la gestion de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ;</li> <li>▪ Existence de structures spécialisées dans la gestion de l'information sur le CC dans les ministères sectoriels (ANAM, INSD, ONDD, ....);</li> <li>▪ Existence de dispositifs nationaux, régionaux et locaux prenant en compte les effets induits du CC (SP/CONASUR, et leurs démembrements) ;</li> <li>▪ Existence d'un plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) ;</li> <li>▪ Existence d'un document sur la Contribution déterminée nationale (NDC) ;</li> <li>▪ Existence d'ONG/Associations et d'OP bien organisées (disposant d'un Secrétariat permanent : SPONG) et menant des activités sur l'ensemble du territoire.</li> <li>▪ Existence de structures pour la mobilisation des ressources (SE-FVC point focal FEM) ;</li> <li>▪ la mise en place du Fonds d'intervention pour l'environnement pour accompagner les acteurs (producteurs et productrices privés, structures étatiques, collectivités territoriales) dans la mise en œuvre d'actions concrètes de gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement et des changements climatiques ;</li> <li>▪ Existence d'outils pour le mainstreaming du changement climatique dans les politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'insuffisance des allocations budgétaires pour faire face aux nombreux défis liés au CC ;</li> <li>▪ La faible appropriation des CC par les collectivités et l'impact limité des actions d'adaptation au CC ;</li> <li>▪ une vulnérabilité et des capacités limitées d'investissement dans les infrastructures vertes ;</li> <li>▪ la participation limitée des groupes vulnérables malgré la mise en œuvre de programmes et projets spécifiques au bénéficiaires de ces derniers ;</li> <li>▪ L'absence de pérennisation des actions par manque de moyens financiers, de consolidation et de mise à l'échelle des actions par les ressources nationales et locales ;</li> <li>▪ La faible diffusion et donc d'appropriation des textes régissant le CC ;</li> <li>▪ Le déficit de communication entre les collectivités territoriales et les structures centrales ;</li> <li>▪ L'insuffisance de transfert de compétences et de ressources aux collectivités ;</li> <li>▪ L'insuffisance de synergie entre les différents acteurs ;</li> <li>▪ La faible implication du secteur privé ;</li> </ul>



<p>publiques nationales et locales, dans le secteur privé et les activités des OSC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans une perspective de production durable, sobre en carbone, le Burkina Faso s'est engagé depuis 2010 dans une transition vers une économie verte inclusive, comme nouveau modèle de développement économique ;</li> <li>▪ la volonté politique des pouvoirs publics de promouvoir l'approche participative, l'adaptation aux CC et l'atténuation de ses effets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La faible mobilisation de la finance climat ;</li> <li>▪ faible budgétisation des actions climatiques dans les différentes politiques ;</li> <li>▪ La faible participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap est aussi remarquée ;</li> <li>▪ Faible communication sur les outils de la gouvernance climatique.</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence des objectifs du développement durable (ODD), bases d'intervention de la communauté internationale pour l'appui aux programmes de développement ;</li> <li>▪ Les Conventions sur le CC, de l'accord de Doha, l'accord de Paris et les mécanismes de financement dont le FEM, les fonds verts climat, la Finance carbone, les fonds d'atténuation et d'adaptation, le Fonds vert climat ;</li> <li>▪ L'intérêt croissant du secteur privé pour le CC ;</li> <li>▪ Mise en œuvre de l'approche programme ;</li> <li>▪ Prise de conscience de plus en plus élevée au niveau politique des liens entre le développement économique et social et la gestion durable de l'environnement ainsi des ressources naturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Persistance de la COVID 19</li> <li>▪ Recrudescence du terrorisme et insécurité</li> <li>▪ de nombreux déplacés internes qui nécessitent beaucoup d'efforts humanitaires et ceci impactent sur les ressources naturelles</li> <li>▪ Instabilité institutionnelle</li> <li>▪ Croissance démographique male maitrisée</li> </ul>

**L'analyse FFOM du cadre politique, juridique et institutionnelle de la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles et du changement climatique au Burkina Faso** fait ressortir de nombreuses forces. Cependant ces différentes dispositions comportent cependant certaines faiblesses et lacunes qui limitent leur portée et leur efficacité.

Pour accompagner et soutenir la riposte face aux effets des changements, il a été élaboré un certain nombre d'outils de gouvernance. Ceux couramment utilisés au Burkina Faso seront cités ci-après en focus.

## **6- FOCUS SUR QUELQUES OUTILS ET LES INSTRUMENTS EN MATIERE DE GOUVERNANCE CLIMATIQUE.**

Plusieurs outils de suivi-évaluation ont été développés dans le cadre du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques. On peut citer :

- **la grille d'analyse du développement durable de la francophonie (GADD-F)** qui a été développée par l'OIF en partenariat avec la chaire éco-conseil de l'université de Québec à Chicoutimi. C'est un outil de questionnement systémique selon six (06) dimensions (éthique, écologique, sociale, économique, culturelle et de gouvernance). Elle permet d'évaluer dans quelle mesure les politiques, stratégies, projets et programmes (PSPP) favorisent l'amélioration des conditions humaines par leur action sur le réel. Elle vise également à orienter des PSPP de développement durable, pour bonifier leurs lacunes et/ou caractériser leurs avancées.

Le SP/CNDD a formé les membres du Conseil national de planification du développement qui analyse et valide les politiques publiques. Par ailleurs treize ateliers ont été organisés au profit des agents de développement. Le Projet renforcement de la gouvernance administrative locale a utilisé l'outil pour évaluer les plans communaux de développement dans la région de la Boucle du Mouhoun. Ce qui a permis de réécrire des PCD cohérents et prenant en compte l'environnement, les ressources naturelles et la culture ainsi que des guides d'élaboration des PCD et de PRD dans une dynamique de développement durable. En exemple, cet outil a permis la commune de Ouahigouya d'élaborer son plan communal de développement durable

- **le Rapid Integrated Assessment (RIA)** est un outil conçu par le Groupe des Nations unies pour le développement (UNDG) ; il permet d'évaluer le degré de prise en compte et d'intégration des cibles des ODD par les politiques et stratégies nationales de développement. Cette évaluation permet d'identifier les insuffisances qui requièrent d'être corrigées, en particulier les cibles qui n'ont pas été prises en compte et celles qui ont été priorisées par plusieurs secteurs sans coordination intersectorielles. Cet outil a été utilisé pour évaluer la prise en compte des ODD par le PNDES I.
- **la trousse à outils pour le suivi évaluation des capacités d'adaptation aux changements climatiques (TOPSECAC)** : Cet outil a été élaboré par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Observatoire du Sahara et Sahel (O.S.S.) avec le soutien technique de l'Union internationale pour la conservation de la nature, programme Afrique centrale et occidentale (UICN-PACO) dans le cadre d'un projet collaboratif entre le Centre régional

AGRHYMET et le CILSS. Il permet de renforcer les capacités des acteurs en vue de rendre les projets d'adaptation plus opérationnels face aux défis du changement climatique.

- Il faut ajouter les outils et instrument tels les guides d'intégration des changements climatiques et du genre ainsi que les modules y relatifs.
- Il y a aussi IPCC 2006 révisé, outil développé par le GIEC pour l'inventaire des gaz à effet de serre.
- L'outil EXAT Tool développé par la FAO pour l'évaluation ex ante des gaz à effet de serre des projets et programmes.
- Etc.

La trousse à outils et les autres ont été utilisés pour la formation des équipes d'élaboration des guides d'élaboration des plans communaux de développement (PCD) et des plans régionaux de développement (PRD)

## **7- INDICATEURS DE L'ETUDE.**

7-1- Nombre de textes (décrets, arrêtés, de lois), bloqués, adoptés, ou améliorés pour le développement durable et inclusif, la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso.

***En ce qui concerne les textes adoptés ou améliorés (23), on peut citer :***

1. La loi n°008-2014/AN du 8 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
2. La loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso ;
3. La loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso ;
4. La loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso adoptée en 2015 ;
5. la loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT);
6. La loi N°012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la gestion des risques des crises humanitaires et des catastrophes ;
7. Le décret N° 2016-1080-PRES/PM/MAECBE/MEEVCC du 15 novembre 2016 portant ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques adopté à Paris, le 12 décembre 2015 ;
8. Le décret N°2014\_926 /PRES/PM /MATD/MEDD/MEAHA//MEF/MRAH/MFPTSS portant modalités de transfert des compétences de l'Etat aux régions dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
9. Le décret N°2014929/PRES/PM/MATD/MEDD/MEAHA/MEF/MRAH/MFPTS portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
10. Le décret N°93-287/PRES/PM/MAECR du 02 septembre 1993 portant ratification de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques ;

11. le décret N°2001-185/PRES/PM/MEE du 7 mai 2021 portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol ;
12. DECRET N°2015-1205 IPRES-TRANS/PMI MERH IMEF/MARHASAIMS/MRA/MICAI MME/MIDT/MATD portant normes et conditions de déversement des eaux usées ;
13. La loi n° 010-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso ;
14. LOI N°025-2017/AN PORTANT PROTECTION DES VEGETAUX AU BURKINA FASO ;
15. LOI N°026-2017/AN portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso ;
16. La Loi N° 017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction, de l'importation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables ;
17. La loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso et ses textes d'application ;
18. Arrêté N° 2020-0017/PM/SG portant attribution, organisation et fonctionnement du Secrétariat exécutif du fonds vert pour le climat au Burkina Faso ;
19. Le Décret N° 2015-901/PRES/TRANS/PM/MERH/MEF portant approbation des statuts particuliers du FIE ;
20. Décret N° 2017-0459/PRES/PM/MEEVCC/ portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National pour le développement durable (CNDD)
21. Le décret N°2017-1329/PRES/PM/MEEVCC/MATD/MAAH/MINEFID portant cadres de pilotage, d'exécution et de concertation du mécanisme de réduction dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) au Burkina Faso
22. L'Arrêté N°2017-009 MEEVCC/CAB/ portant création attributions, composition, organisation et fonctionnement du SPCNDD ;
23. L'arrêté n° 2020-193/MEEVCC/CAB portant composition, organisation et fonctionnement du Secrétariat technique national REDD+.

**En ce qui concerne les textes bloqués(10), on peut citer :**

1. le décret sur le Commissariat général au développement durable ;
2. le décret sur le Fonds pour les générations futures ;
3. Arrêté interministériel N°2020...../MEEVCC /MCIA/MRAH /MINEFID /MATDC portant modalités et conditions d'exploitation commerciale et industrielle des produits forestiers non ligneux ;
4. Arrêté interministériel N°2020\_\_\_\_\_/MEEVCC/MCIA/MTMUSR/ ;
5. MINEFID/MRAH/MATDC portant conditions de circulation et de stockage de produits forestiers non ligneux au Burkina Faso ;
6. Arrêté interministériel n°2020\_\_\_\_\_/MEEVCC/MINEFID/MATDC/MRAH portant conditions et modalités de délivrance des permis de coupe de bois, de petite chasse et de pêche sportive, de perception, de répartition et d'affectation des recettes collectées ;
7. Quatre (04) projets de textes sur l'accès et le partage juste et équitables des ressources génétiques.

- 7-2- Nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devraient être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des changements climatiques (cc) dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local.

On dénombre **quatorze (14) textes** au total, répartis comme suit :

- **la signature de neuf (09) textes sur les cadres de concertations en lien avec les changements climatiques.** Ce sont :

1. L'arrêté n° 2020-192/MEEVCC/CAB portant composition, organisation et fonctionnement du Comité national REDD+ ;
2. L'arrêté n° 2020-598 /MEEVCC /CAB portant composition, organisation et fonctionnement de la plateforme nationale REDD+ ;
3. Les Arrêtés (07) sur les comités régionaux REDD+.

**Par ailleurs, on note le blocage de cinq (05) textes et actes administratifs sur les cadres de concertation.** Il s'agit de :

1. L'arrêté portant formalisation du Dialogue structuré national du Fonds vert pour le climat ;
2. le décret /Arrête portant création du comité national du changement climatique ;
3. L'arrêté portant création et fonctionnement du cadre de concertation unique des conventions (CCUC) ;
4. L'arrêté portant opérationnalisation du comité conjoint d'examen des projets et programmes à soumettre au FVC/FEM ;
5. Arrêté n°2018\_\_\_\_/MEEVCC/MAAH/MRAH/MESRSI portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité national APA.

## **8- ANALYSE DES RELATIONS DE POUVOIR ENTRE LES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE.**

L'analyse des relations de pouvoir entre les différents acteurs consiste dans un premier temps à rappeler le contexte, identifier les acteurs clés en précisant le rôle actuel de chacun et ses limites. Les données de terrain ont été collectées à partir d'un guide d'entretien. Le Guide d'entretien a permis de connaître les

différents pouvoirs, leurs limites et à partir desquels ont été formulées des recommandations à l'endroit du programme BENKADI pour mieux orienter ses actions pour une efficacité des interventions, de manière participative, inclusive et transparente.

Pour une meilleure visibilité des expressions des acteurs, nous avons utilisé le plan de rapport proposé par le guide Power Scan qui consiste à répondre aux différentes questions dans les 5 rubriques

- 1) limites du système,
- 2) acteurs et réseau,
- 3), structures et normes,
- 4) politique et contestation.

## 8-1. Contexte de l'analyse du pouvoir entre les acteurs.

8-1-1 Le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), une plateforme de 277 ONG et d'associations de développement au Burkina Faso en 2021, est entré en contact avec Woord en Daad (WD) au début de l'année 2019, avec une demande de s'associer avec elle pour réaliser **l'ambition de construire une organisation ascendante forte, structurée et efficace dans le contrôle citoyen de l'action publique au Burkina Faso**. Dans la Constitution du Burkina Faso, en effet, en son article 12, il est écrit que « *tous les Burkinabè, sans aucune distinction, ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'État et de la société* », et pour cela, il existe, en effet, des cadres de concertation aux niveaux national, régional et communal pour la participation citoyenne.

8-1-2 Cependant, la réalité de la participation citoyenne est différente dans le pays et on ne peut guère parler d'un espace civique ouvert et équilibré à tous les niveaux. **En général, la société civile a plutôt une capacité, une appropriation et une participation limitées au niveau communal, régional, que national**. Il en est de **même du contrôle citoyen de l'action publique** par les organisations de la société civile et des citoyens dans ces espaces.

8-1-3 L'ambition du SPONG est de changer donc cette réalité en contribuant à **créer une société civile forte et dynamique, travaillant en synergie pour influencer les politiques publiques de développement en vue d'une société juste, équitable et démocratique tant au niveau national que sous- régional ouest-africain**.

Malgré des contextes différents, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali sont confrontés au changement climatique qui affecte dans ces pays principalement les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap. Face à cette situation en 2019, les organisations de la société civile de ces quatre pays ont décidé de s'associer en consortium pour **une participation citoyenne**

**inclusive dans les politiques publiques du changement climatique** à la lumière de l'objectif de développement durable (ODD) 13 et des ODD connexes. Ainsi est né le consortium BENKADI qui vise une collaboration étroite entre les différentes parties.

Woord En Daad (WD), en tant que partenaire a accompagné l'élaboration du programme BENKADI et a établi la relation avec des donateurs comme le Ministère des affaires étrangères (MoFA), et a aidé le consortium à réaliser son objectif pour **à se conformer aux exigences des donateurs une fois le programme accepté.**

#### 8-1-4. Rôles et Influence des acteurs.

- Les processus décisionnels sont pratiquement toujours dirigés par l'État à travers les ministères, les autorités régionales et locales qui ont tous des responsabilités, des mandats, des budgets et des méthodes de travail différentes sur la question.
- Les cabinets des Premiers ministres sont des acteurs importants ainsi que les parlements nationaux qui y jouent un rôle important dans l'adoption des lois et le contrôle des actions du gouvernement. Les acteurs institutionnels comprennent également des instituts de recherche.
- Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle important dans le financement et la mise en œuvre des programmes et projets en matière de changement climatique.
- les OSC, les médias et les acteurs du secteur privé actifs, essaient de défendre leurs intérêts et ceux des communautés. Les OSC tiennent l'État responsable de ses engagements dans des alliances parfois avec le secteur privé, mais n'ont pas toujours les capacités nécessaires pour l'amener à l'honorer.
- le secteur privé (qui comprend les industries de production et de transformation, les mines et les services ainsi que les orpailleurs pour le cas spécifique du Burkina Faso et du Mali) n'a pas toujours des intérêts convergents avec le plaidoyer de la société civile.
- Les communautés qui sont les cibles des politiques publiques se présentent très souvent comme **des bénéficiaires passifs** des services de l'État, mais dans d'autres cas comme des **acteurs qui résistent ou soutiennent** le changement.

Dans ce jeu de pouvoirs des acteurs, les OSC jouent **un rôle d'interface entre l'État et le reste de la société et contrebalancent le pouvoir de l'État et / ou le secteur privé.** Concernant les questions climatiques les OSC des quatre pays du programme sont présentes de manière multiforme : la participation à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/influence des politiques, la mobilisation des ressources, l'information- sensibilisation et le renforcement des capacités.

Dans les OSC, on distingue :

**-Les organisations de bases communautaires**, au niveau local avec les autorités coutumières et religieuses.

**-Les structures formelles et légales organisées**, comme les ONG ayant une influence nationale, ou les prestataires de services privés, comme les instituts de recherche, les organisations communautaires ou religieuses et les mouvements de défense des droits de l'homme. Ces organisations sont souvent des incubateurs de la société civile. À côté de cela, il y a des associations de femmes, de jeunes et de personnes vivant avec un handicap.

**-Les réseaux thématiques et les structures** qui coordonnent le plus haut niveau d'influence, comme les associations nationales et les fédérations. Les organisations faitières, telles les plateformes d'ONG et les plateformes de professionnels agricoles, figurent parmi les OSC les plus influentes, par leur positionnement stratégique dans ces quatre pays.

8-1-5. **l'urgence climatique nécessite une réponse concertée** des acteurs étatiques et non étatiques, des OSC et des citoyens, ce qui implique à la fois une société civile forte et un espace civique suffisamment ouvert pour que les OSC et les citoyens engagent activement les décideurs à différents niveaux à garantir une bonne mise en œuvre des politiques (ODD 17).

## 8-2. Les acteurs-clés et leur pouvoir.

N°	Acteurs	Rôles	Pouvoir	Observations
1	Assemblée nationale	Voter les lois, Consentir l'impôt et contrôler l'action gouvernementale	Légitimité institutionnelle. Allocations budgétaires décidées. Influence le gouvernement	Action de contrôle limitée. Pas toujours bien informée et sensibilisée sur le CC
2	Primature	Coordonner l'action gouvernementale	Suivi de la mise en œuvre des politiques sur la base des outils. Influence les ministères.	Peu de sanctions et manque de mesures énergiques et financières en matière de GDRN et de CC
3	Départements ministériels	Elaborer les politiques, suivre, évaluer et appuyer les collectivités territoriales sur le plan technique ; assurer le financement à travers le ministère des	Invite les autres acteurs à la mise en œuvre des politiques à partir de leurs moyens techniques financiers et juridiques. Influencent les collectivités locales, le privé, les communautés de base.	Moyens financiers, humains et techniques limités. Faible application des textes



		finances (DGCoop). Fournir l'information climatique à travers l'ANAM, gérer les catastrophes naturelles à travers le CONASUR.		
<u>4</u>	Collectivités territoriales	Mettre en œuvre les activités à partir des PCD et PRD, mobiliser les populations et les moyens financiers	Pouvoir sur leur territoire et choix des activités prioritaires. Mobilise les populations et gère l'espace communale. Influence les populations et les communautés de base.	Transfert effectif des Compétences ; transfert des ressources limité.
<u>5</u>	ONG/ Associations	Participer à l'élaboration des politiques nationales et locales. Appuyer la mise en œuvre des politiques nationales à travers la mobilisation des financements, le renforcement des capacités et le suivi : évaluation	Interface entre communautés à la base, autorités coutumières et religieuses et structures étatiques et, dispose d'outils (les 4 C). Influence les collectivités, les autorités coutumières et religieuses et dans certains cas, le privé.	Font du plaidoyer mais leur actions limitées car sont toujours des propositions et non des injonctions. Insuffisance de fonctionnement des coalitions et plateformes et aussi, insuffisances de capacités techniques et scientifiques pour une pression sur les autorités. Insuffisance de coordination et certaines OSC perdent leur neutralité et leur crédibilité.
	Secteur privé	Participer à la mobilisation de la finance climatique à travers l'accréditation au fonds vert climat, la RSE et le développement local.	Le pouvoir financier fait qu'il influence tous les acteurs.	Ne respecte pas toujours les mesures de financement pour des productions propres ; Pas suffisamment informés sur les

				opportunités de financement.
<u>6</u>	Autorités coutumières et religieuses	Mobiliser les communautés et inciter à l'action.	Détenteurs de droits sur les ressources foncières et disposent d'un pouvoir de mobilisation des communautés	Pouvoir parfois ouvert et parfois caché qu'il faut déceler pour une adhésion volontaire aux actions.
<u>7</u>	Partenaires techniques et financiers.	Appuyer techniquement et mobiliser les financements pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.		Influence tous les acteurs.
<u>8</u>	Communautés locales	Participer à la mise en œuvre des activités. Participer au suivi et à l'auto évaluation.	Peuvent manipuler les intervenant et les leaders parfois gèrent dans l'opacité.	Manque de transparence et parfois manque d'alternance. Toujours les mêmes et les groupes les plus vulnérables ne sont pas responsabilisés. Faible implication de ses communautés dans la formulation des politiques.

### 8-3. les Limites du système.

L'objectif ultime de l'analyse du pouvoir est d'identifier les leviers qui aideront BENKADI à transformer les relations de pouvoir en vue de processus politiques plus inclusifs (formulation, mise en œuvre, suivi) dans les domaines spécifiques de chaque pays. Cet objectif ultime, noble et ambitieux de l'analyse des pouvoirs est confronté aux limites persistantes suivantes :

- Le manque de culture de protestation et de revendication des communautés à la base par insuffisance d'information et de sensibilisation sur leurs droits et devoirs. Toutefois suite à l'insurrection en 2014 et les marches de protestation notamment dans les zones d'exploitation minières et des revendications sur le foncier, les choses commencent à changer.
- L'insuffisance de connaissances et de compétences sur le changement climatique et le manque d'esprit d'anticipation des acteurs à tous les niveaux ;

- La résistance de certains acteurs aux changements ;
- La crainte de la perte ou diminution du pouvoir de certains acteurs dans un processus participatif et inclusif ;
- La persistance des pratiques locales liées aux traditions
- Le glissement de certaines OSC vers la politique au détriment de leur rôle de veille, d'interpellation et de pression sur les gouvernants ;
- Le faible taux de scolarisation et la pauvreté persistante des populations.

#### 8-4. Acteurs et réseau.

Tous les acteurs clés présentés dans le tableau ci-dessus ont tous des intérêts avec le programme BENKADI car la problématique du changement climatique touche tous les acteurs et que chacun a besoin de l'autre pour une synergie d'action car on a « un monde, une terre » et le support sur lequel tous les acteurs évoluent leur permet d'avoir des moyens de consommation et de production que sont les ressources naturelles.

Tous les acteurs sont encadrés par le pouvoir visible que détiennent l'Etat et ses démembrements.

- Les ONG/associations qui accompagnent l'état dans la mise en œuvre des politiques sont plus proche des bénéficiaires et a un pouvoir partagé ;
- Le secteur privé en fonction de son centre d'intérêt, influence tous les acteurs à travers les moyens financiers dont ils ont tous besoin pour mener à bien leurs activités. Dans certains cas, le secteur privé dans les grands secteurs de production (industrie extractive et culture de rente) ne respecte pas toujours la réglementation et influence parfois le politique à travers un pouvoir implicite ;
- Les autorités coutumières et religieuses de par les pratiques culturelles ont une influence sur tous les acteurs de leur zone territoriale. de nos jours, avec leur rôle majeur sur le foncier, ils influencent tous les acteurs ;
- Les communautés locales à travers leurs organisations créées ou suscitées ou locales contribuent à la mise des activités, mais jouant le rôle de porte-paroles, les leaders influencent les bénéficiaires.

#### **Position des femmes, des jeunes ou des personnes vivant avec un handicap dans ce système ?**

Les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap sont intégrés dans le système. Leur intégration dépend des activités menées. Parfois ils sont exclus, involontairement de fait au regard des traditions locales.

De nos jours avec les actions d'information et de sensibilisation, les activités génératrices de revenus, il ya des activités communautaires (ou des actions) spécifiques aux femmes qui sont aussi menées par des jeunes hommes. (Projet EBA FEM dans le Sanguié ou les femmes pratiquent le maraîchage et valorisent les produits forestiers non ligneux). Les personnes vivant avec un handicap contribuent dans la mesure de leurs possibilités. En somme elles sont intégrées

dans le système à des degrés divers et en fonction de la situation environnementale (potentialités, contraintes). Malgré cela on note que leur participation aux actions de lutte contre les changements climatiques est limitée.

Quant aux jeunes, le boum minier entraîne des déplacements massifs de ces derniers vers les sites d'orpaillage.

Les personnes vivant avec un handicap participent faiblement aux activités surtout en milieu rural.

- **Où voyez-vous des possibilités pour BENKADI de défier les relations de pouvoir existantes, afin d'atteindre le changement transformateur souhaité ?**

BENKADI, reposant sur un fort réseau comme le SPONG peut défier les relations de pouvoir pour atteindre les changements transformateurs en agissant sur les pratiques qui limitent la participation des groupes dit faibles, et en menant des actions d'information, de sensibilisation, de plaidoyer et agissant dans les processus de planification et de prise de décision.

- ❖ Au niveau des acteurs étatiques disposant d'une légitimité institutionnelle et un pouvoir fort, BENKADI doit :
  - Faire un état des lieux bien documenté et chiffré des groupes dits marginalisés ;
  - Participer efficacement à l'élaboration des politiques en s'appuyant sur un réseau d'experts qui va fournir des informations documentées pour convaincre le décideur sur les enjeux et défis du changement climatique et les dangers du coût de l'inaction. Cette démarche va permettre de mobiliser des ressources conséquentes pour faire face aux nombreux défis du changement climatique ;
  - BENKADI doit dépasser le plaidoyer pour faire du lobbying et constituer un groupe de pression qui va s'appuyer sur le réseau d'experts pour revendiquer ou dénoncer et proposer des actions constructives ;
  - au niveau de l'élaboration des PCD, BENKADI doit s'impliquer dans le diagnostic, la priorisation des activités, le plan annuel d'investissement et dans le suivi participatif. Par ailleurs, des outils et le renforcement des capacités des élus locaux doivent permettre de faire un transfert des compétences et des ressources naturelles ;
  - organiser un plaidoyer au niveau de l'assemblée nationale sur le CC et former les assistants parlementaires ainsi que la commission de développement durable ;
  - actualiser l'étude sur la contribution de l'environnement et des ressources naturelles sur l'économie nationale et la lutte contre la pauvreté ; Les données issues des modélisations de l'Institut du millénaire, du réseau d'experts vont permettre d'élaborer des notes politiques qui vont alimenter le séminaire gouvernemental ;
  - organiser un séminaire gouvernemental en s'appuyant sur le SP/CNDD qui a un rôle d'interpellation du gouvernement.

- ❖ Au niveau des ONG/Associations : Revitaliser la coalition des OSC sur le CC en veillant à renforcer ses capacités et à l'intégrer certaines organisations dans le SPONG.
  - Les interventions ciblées en s'appuyant sur les organisations existantes telles celles de la REDD+ tout en veillant à la transparence et à l'inclusion ;
  - Elaborer une stratégie spécifique aux femmes, jeunes et personnes vivant avec un handicap en matière de changement climatique ;
  - Répondre aux besoins urgents et primaires des femmes (eau, AGR), des jeunes (formation) et des personnes vivant avec un handicap (équipement, renforcement des capacités pour produire et aider à l'écoulement).
  -
- ❖ Au niveau des autorités coutumières et religieuses il s'agira de s'appuyer sur leurs pratiques de mobilisation et d'engagement pour la gestion du territoire afin d'influencer les autorités publiques.
 

Le Secteur privé doit agir dans la transparence en contribuant au financement du développement local à travers le PCD par exemple, en renforçant également les capacités de gestion des acteurs locaux.
- ❖ Les indicateurs tels la vulnérabilité et la prise en compte du CC dans la mise en place des infrastructures doivent être un impératif pour influencer les autres acteurs.

### **Structures et normes.**

- **Quelles croyances, normes et pratiques culturelles peuvent affecter votre capacité et celle de vos partenaires (potentiels) à influencer les politiques et à réaliser le changement envisagé ?**

La culture de la contestation n'est pas développée. Par ailleurs, les autorités coutumières et religieuses ont toujours un pouvoir fort sur le foncier. Dans certaines zones ce pouvoir s'est effrité avec l'accaparement des terres par les sociétés immobilières et du privé sur l'autorisation de celles-ci. Toutefois, avec l'éducation, les chefs qui sont de plus en plus des fonctionnaires en retraite, ils sont ouverts aux innovations et invitent les populations à s'engager dans les actions face au changement climatique surtout dans les zones dégradées. Certaines pratiques locales éprouvées comme le Zai, les cordons pierreux, sont à encourager ainsi qu'une mise à l'échelle. S'agissant de la réglementation, il y a lieu de renforcer les interdits (récoltes de fruits vert, surpêches) avec les dispositions des textes en vigueur.

Par expérience, la récolte et la valorisation des produits forestiers non ligneux qui sont des activités traditionnelles des femmes peuvent servir de point d'entrée de départ pour influencer leur participation active aux activités. Dans certains, cas la récolte des fruits verts, du bois vert et les feux non contrôlés sont parfois sanctionnés par les autorités coutumières qui de nos jours n'ont pas toujours le pouvoir dissuasif nécessaire. Les jeunes accompagnent toujours les adultes à travers leurs organisations mixtes ou spécifiques.

- **Quel rôle les institutions et les dirigeants traditionnels ou religieux peuvent-ils jouer pour vous soutenir ou vous empêcher d'atteindre votre objectif ?**

Les Institutions ont un rôle d'information, de sensibilisation d'appui technique et d'encadrement tandis que les dirigeants traditionnels, outre les actions de mobilisation ont un rôle d'accompagnement et d'incitation à l'action. Cependant, pour des questions de leadership ou d'insuffisance d'information, les autorités traditionnelles ont la possibilité de s'opposer à la réalisation d'une action qui n'obéirait pas aux prescriptions d'usage ne respectent pas les règles locales de pouvoir. Au niveau des institutions, les contenus de message trop incitatifs ou « révolutionnaire » ou la peur de l'inconnu peut amener à bloquer l'action.

- **Comment les acteurs clés et les groupes vulnérables (notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées) perçoivent-ils et comprennent-ils le statu quo et les relations de pouvoir inégales**

Les personnes vulnérables ressentent une sorte de mépris (personnes vivant avec un handicap, ou qui se sentent mises au ban) ; les femmes et les jeunes trouvent que malgré les politiques, les lois et règlements, les programmes et projets, le gouvernement et ses partenaires ne font pas assez pour eux. Ils trouvent qu'ils sont des « acteurs de second rang » quand bien même les jeunes constituent une force de développement et ou de contestation.

Les femmes, plus nombreuses et les plus vulnérables malgré leurs multiples organisations, ont des problèmes de gouvernance interne et de manque de synergie et les appuis qui leurs sont accordés sont insuffisants.

Les personnes vivant avec un handicap sont toujours dans l'attente d'une assistance et les appuis techniques financiers et spécifiques à leur endroit sont dérisoires.

Les acteurs institutionnels font ce qu'ils peuvent et semblent être dépassés par les événements. Certains trouvent une incohérence dans les politiques et stratégies, surtout un manque de communication et de synergie d'actions qui permettraient une mutualisation des moyens et des ressources.

- **Quels aspects des normes sociales et des valeurs culturelles existantes pouvez-vous identifier comme points d'entrée pour le changement ? Comment ces normes et valeurs peuvent-elles contribuer à votre objectif politique (innovation ou transformation) ?**

Les normes sociales spécifiques aux organisations communautaires de base constituent des points d'entrée pour les groupes dit marginalisés. On sait par expérience que la terre appartient aux hommes et dans une dynamique de changement, la sensibilisation et l'information doivent passer par les autorités

coutumières et religieuses qui donnent leur autorisation et acceptent que l'intervenante externe puisse travailler avec les femmes, les jeunes ou les personnes vivant avec un handicap. Ces normes contribuent à la mobilisation ainsi qu'au respect des usages locaux, favorisant ainsi une réceptivité à la réglementation nationale. Au Burkina, depuis 1990 l'approche participative est adoptée dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement. Par conséquent, les différents groupes sont habitués à se réunir et à travailler ensemble. En outre, avec le développement des moyens modernes de communication et le développement de l'énergie solaire, les populations rurales sont bien informées et imitent parfois les citadins pour certaines revendications.

## **Politique et contestation.**

- **Qui a l'autorité officielle sur les questions de politique que vous souhaitez aborder (c'est-à-dire l'objectif dans votre TdC)?**
- **À quel(s) niveau(x) administratif(s) cette autorité est-elle présente? (par exemple, gouvernement central, niveau infranational, niveau communautaire)?**

L'autorité officielle sur les questions politiques est exercée à tous les niveaux avec des acteurs bien précis et avec des acteurs relais.

- **Dans quelle mesure cette autorité est-elle contestée? Par qui? (La contestation par les groupes marginalisés est particulièrement intéressante) Sur quoi porte la contestation? (Les problèmes possibles incluent les valeurs, les croyances; les institutions en place; les structures en place ; les relations entre les acteurs ; les problèmes factuels et les données)**

L'autorité est contestée par les différents groupes d'acteurs parfois même au sein des acteurs étatiques. La contestation porte sur les mauvais services, le peu d'accès aux ressources ou à la mauvaise application de la réglementation. Toutefois, il faut préciser que la contestation des groupes marginalisés s'exerce surtout envers les acteurs étatiques et ceux du privé (zone classée, site minier) et rarement contre les autorités religieuses et coutumières.

- **Quels sont les freins et contreponds en place pour tenir les autorités légitimes responsables de leurs politiques, programmes, interventions ?**

Les freins et contreponds : une société civile bien organisée, faisant une pression sur la base d'arguments solides ou des situations vécues (route impraticables, occupation de zone réservée par l'état), manifestations, dénonciations et marches de protestation.

- **Quelles stratégies les communautés, les OSC et d'autres groupes ou individus utilisent-ils pour demander des comptes aux autorités politiques et quelle est leur efficacité?**

Les communautés et les OSC et d'autres groupes demandent des comptes aux politiques lors des concertations et consultations de formulation ou d'évaluation de politiques ou de projets. Elles formulent des recommandations qui ne sont pas toujours prises en compte. Elles libèrent la parole et communiquent clairement leurs préoccupations à travers différents fora (planification, évaluation etc.). De plus en plus se développe la recevabilité par les élus nationaux ou locaux avec un signal fort donné par l'assemblée nationale.

- **La voix des groupes marginalisés est-elle vraiment prise en compte ou leur inclusion est-elle purement symbolique? Pourquoi est-ce le cas?**
- **Quelles stratégies les groupes marginalisés utilisent-ils pour contester les relations de pouvoir existantes? (les stratégies peuvent aller de grèves, manifestations, résistance armée, terrorisme, activisme à travers des associations, mouvements, syndicats, partis politiques, etc.)**

Les groupes marginalisés s'expriment à travers les autres démembrements de la société. La stratégie repose essentiellement sur les manifestations des partis politiques, des syndicats ou des groupes d'activistes.

- **Quelles stratégies les détenteurs de pouvoir utilisent-ils pour remettre en question les relations de pouvoir, les structures et les normes existantes ? Où voyez-vous des possibilités pour BENKADI de les remettre en question afin de réaliser le changement transformateur souhaité ?**

Les détenteurs de pouvoir utilisent les moyens légaux, la dissuasion et parfois des méthodes peu transparentes.

BENKADI ne va pas remettre en question le pouvoir public mais verra comment constituer un contre-pouvoir à travers une organisation bien solide et travailler avec les autres acteurs autrement, en apportant des innovations, en s'appuyant sur ce que les détenteurs de pouvoir ne font pas bien ou suffisamment pour réaliser le changement. Donc Il faut privilégier l'information et la formation, les méthodes/moyens (plaidoyer, pression,) et les moyens (acteurs, ressources et connaissances) et puis, agir.

## 8-5. Leviers, points d'entrée pour le changement.

**Les principaux leviers** sur lesquels BENKADI doit agir sont :

- 1- **L'organisation** par le **renforcement des cadres** existants dont la coalition des OSC sur les changements climatiques en renforçant leurs capacités pour une unité d'actions collectives, inclusives et durables ;
- 2- **Le renforcement des capacités** : elle est importante au niveau de tous les acteurs. Au niveau du parlement, on peut faire du plaidoyer pour voter une loi sur le changement climatique et avec des données scientifiques à l'appui



faire augmenter le budget pour faire face aux défis du changement climatique. Les assistants parlementaires ainsi que la commission du développement durable sont à prendre en compte dans ce renforcement de capacités ;

- 3- **Le transfert de compétences et de ressources aux communes et La redevabilité** : Le renforcement du pouvoir à la base passe nécessairement par le transfert des ressources et des compétences. Ceci va renforcer les capacités des acteurs et conforter leurs décisions et actions non seulement à l'intérieur des communautés mais aussi au niveau supérieur. En outre il est indispensable de développer une culture de redevabilité, gage de transparence et d'obligation de résultats des acteurs apportant un appui aux bénéficiaires ;

### **Les principaux points d'entrée.**

Tout changement est pénible et suscite des inquiétudes. Au Burkina Faso, l'approche participative ainsi que les différents changements politiques ont créé une dynamique de revendications, de dénonciations. Ce de fait et observant la frontière entre neutralité et politique les principaux points d'entrée sont :

- **Le mainstreaming** : il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques nationales et locales par le mainstreaming du Changement climatique ; de plus il faudra veiller à la prise en compte du CC dans l'exécution des travaux puis cibler la vulnérabilité comme base d'intervention en matière de changement climatique et de développement durable et faire la synergie des conventions.
- **La constitution d'une base de données scientifiques.** Actualiser les données sur la contribution de l'environnement et des ressources naturelles à l'économie nationale notamment les conséquences du changement climatique et le coût de l'inaction, en s'appuyant sur un réseau d'experts. Ce qui permettra d'élaborer des notes politiques à l'attention des décideurs ;
- **Le renforcement des capacités.** Inciter l'organisation d'un séminaire gouvernemental sur le changement climatique. S'appuyant sur le rôle d'interpellation du SP/CNDD par rapport aux questions environnementales et de développement durable, BENKADI pourra aider à l'organisation d'un séminaire gouvernemental sur la base des notes politiques ;
- **Le développement du plaidoyer et du lobbying** est un levier favorable au transfert des ressources et des compétences aux collectivités. Les comités communaux de contrôle des citoyens (4C) le suivi du contrôle citoyen des actions publiques au niveau local (Communes ou Régions) en sont également. Le SPONG a une solide expérience dans la création des 4C. Au niveau de la Direction générale du développement territoriale, les acteurs rencontrés souhaitent un appui du SPONG pour un transfert efficace des ressources naturelles et de l'environnement aux communes au regard du caractère non renouvelable des ressources naturelles.

- **La Constitution d'un groupe de pression et de revendication qui veille** sur les pratiques et effets néfastes du changement climatique au Burkina Faso sur la base des données scientifiques fournies par le réseau d'experts ;
- La participation active à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCD notamment dans le diagnostic, la priorisation, l'élaboration du plan annuel d'investissement et le suivi/ évaluation ;
- **Le transfert des compétences et des ressources.** Mener la concertation avec le Ministère chargé de l'environnement et des finances pour le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités avec des outils clairs car ce sont des ressources non renouvelables dont la pérennité exige, rigueur, et transparence
- **L'élaboration d'une stratégie spécifique** concernant les groupes marginalisés sur la base d'informations fiables sur le CC tout en menant au préalable des activités qui répondent aux besoins des jeunes, femmes et personnes vivant avec un handicap (tricycles, appui aux activités génératrices de revenus et d'alphabétisation) en veillant au renforcement des capacités avec des supports audiovisuels (documentaire sur les catastrophes, les bonnes pratiques).

## **9- SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS.**

À lumière des consultations et de la revue de littérature, il est proposé les suggestions et les recommandations suivantes.

### ***9-1. Suggestions.***

- Faire le plaidoyer pour une formalisation des cadres de concertation sur les changements climatiques et la tenue des sessions y relatives ;
- Poursuivre le plaidoyer pour une mobilisation accrue de la finance climat
- Poursuivre le renforcement des capacités ;
- Développer une culture de redevabilité et de veille. Animer les cadres de redevabilité sur la base d'outils appropriés où les OSC/ les citoyens pourront interpeller sur les cas de dysfonctionnements observés dans le domaine des politiques sur le changement climatique et documenter les bonnes pratiques des citoyens sur les changements climatiques et d'autre part, mettre en œuvre l'outil de promotion de la participation citoyenne.
- Jouer le rôle de veille en dénonçant les mauvaises pratiques et proposer des solutions adéquates ;
- Relancer la mise en place du comité national des changements climatiques qui est toujours au stade de projet d'arrêté au Burkina Faso alors qu'il est un cadre de consultation, de concertation, de formation, d'appui conseil et d'orientation sur des questions relatives aux changements climatiques.
- Proposer des Indicateurs comme : la contribution des programmes et projets à la CDN, l'étude de la vulnérabilité des zones pour une meilleure

intervention et la prise en compte du CC dans les travaux d'infrastructures (routes, barrage etc.)

## 9-2. *Recommandations*

<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>PERIODE</b>
Influencer la formulation et l'adoption d'une loi spécifique sur les changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPONG</li> <li>• Ministère de l'environnement, l'économie verte et du changement climatique(MEEVCC) ;</li> <li>• Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH);</li> <li>• Ministère de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation (MAAHM ;</li> <li>• Ministère de L'administration territoriale et de la décentralisation(MATD)</li> <li>• Ministère de la femme, de la solidarité et l'action humanitaire(MFSAH)</li> </ul>	SPONG	2023.
Organiser une concertation nationale sur « genre et changement climatique », Quelle stratégie pour une participation efficiente des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap aux actions de lutte contre le changement climatique ?	SPONG MEEVCC ; MRAH ; MAAHM ; MFSAH MINEFID Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'emploi jeunes MERSI MENAPLN	SP/CNDD du MEEVCC avec l'appui financier du projet Benkadi	Fin 2022 et début 2023 en se basant sur les résultats de la COP de Glossgow (Angleterre )
Disposer de données scientifiques et un réseau d'experts pour actualiser l'étude sur la contribution de l'environnement et des ressources naturelles à l'économie nationale.  Les conséquences des attitudes passives face au C.C  La nécessité absolue de la lutte contre le C.C.	SPONG MEEVCC MINEFID	SPONG	2023

## **CONCLUSION.**

L'état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique révèle une multitude d'acteurs qui interviennent dans la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso. L'étude fait remarquer aussi l'existence de plusieurs documents de politique relative au climat. Certains traitent des CC au sens strict et d'autres traitent du CC comme une activité transversale. Le cadre juridique quant à lui révèle l'absence d'une loi qui traite spécifiquement des CC. Les questions climatiques sont intégrées dans des instruments juridiques globaux.

La collecte des données a permis également de mener l'analyse des relations de pouvoir et de faire la situation des indicateurs de l'étude que sont :

- (I) Le nombre de textes (décrets arrêtés), de lois, bloqués, adoptés, ou améliorés pour le développement durable et inclusif, la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso.
- (II) Le nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devraient être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en

compte des changements climatiques (CC) dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local.

La situation de ces indicateurs a permis de faire des suggestions pour renforcer la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso à travers les actions de plaidoyers et de Lobbying. D'autre part, l'analyse des pouvoirs des acteurs nécessite une communication continue et soutenue, un renforcement des capacités et une mobilisation efficace de la finance climatique.

La réussite d'une politique d'adaptation aux changements climatiques dépend de l'engagement éclairé des décideurs, conscients des complexités et des nouvelles formes de vulnérabilités induites par le changement climatique. En outre l'appropriation des mesures par la population, grâce sa participation au débat démocratique, à l'éducation, à la sensibilisation, à la formation et à l'information par une approche inclusive constitue un point de passage obligé.

La communication sur le changement climatique doit être organisée et structurée autour d'objectifs clairs et partagés en vue de changements transformationnels positifs. L'information, notamment sur l'analyse du pouvoir qui va donner un nouveau rôle aux différents acteurs, notamment aux groupes marginalisés, doit être claire et structurée pour éviter que ces derniers ne tombent dans la contestation systématique.

## **DOCUMENTS CONSULTÉS.**

- Le cadre du système MRV climatique national. Mars 2020 Burkina Faso. Cartographie des documents de politiques, projets et acteurs de mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Burkina Faso. 65p. SP/CNDD 2019 ;
- Capitalisation des expériences en matière de changement climatique au Burkina Faso. Illustrations sectorielles et enseignements thématiques. Etat des progrès et cadre d'action vers les instruments de référence. Travaux conduits par Drissa SOULAMA MSc. Géosciences. Spécialiste en conservation et utilisation durable des zones humides ; mars 2016 ;
- Dieuwke Klaver & Kiza Magendane : Guide directive final ; Analyse du pouvoir ;
- GIEC. (2014). Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième rapport

d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Genève, Suisse : GIEC ;

- L'arrêté n°2017-009 MEEVCC/CAB/ portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du SPCNDD ;
- L'arrêté n°2018-023/PM/SG/ portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat exécutif du fonds vert climat au Burkina Faso ;
- La loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso ;
- La loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso ;
- La loi n°008-2014/AN du 8 avril 2014 portant Loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- Le décret n° 2001-185/PRES/PM/MEE du 7 mai 2001 portant fixation des normes de rejets des polluants dans l'air, l'eau et le sol ;
- le décret n° 2013-1087/PRES/PM/MEDD/MEF du 20 novembre 2013 portant adoption de la politique nationale de développement durable (PNDD);
- Le décret n° 2015-901/PRES/TRANS/PM/MERH/MEF portant approbation des statuts particuliers du FIE ;
- le décret n° 98-322/PRES/PM/MEE/MCIA/MEM/MS/MATS/METSS/MEF du 28 juillet 1998 portant conditions d'ouverture et de fonctionnement des établissements dangereux, insalubres et incommodes ;
- Le décret n°0497/PRES/PM.MEEVCC portant organisation du MEEVCC ;
- le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM portant attributions des membres du Gouvernement ;
- la loi n° 008-2014/an portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- MEEVCC- Plan national d'Adaptation 2015 et PNA Sectoriels ;
- MEEVCC : Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Burkina Faso.2021-2025
- MEEVCC : plan d'investissement de la contribution déterminée au niveau national du Burkina Faso. Projet PAS-PNA ; NDC Partnership, coopération allemande, GIZ ;
- MEEVCC. Plan d'actions prioritaires d'apprentissage 2016-2018 de la stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique ;

- Politique nationale de développement durable 2013 ;
- Politique nationale en matière d'environnement ;
- Politique nationale genre 2009 ;
- Politique sectorielle « infrastructures de transport, de communication et d'habitat (PS-ITCH) » 2018 – 2027 ;
- Politique sectorielle de la recherche et de l'innovation (PSRI) (2017-2026) ;
- Politique sectorielle de production agro-sylvo-pastorale (2017-2026) ;
- Politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » (2018-2027) ;
- Power Scan (Analyse des pouvoirs) : un guide pratique de la dynamique des pouvoirs en Afrique de l'Ouest. Un outil pour identifier les dynamiques de pouvoir sur la voie d'adaptation au changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles ;
- Proposition complète Benkadi. Octobre 2020 ;
- SALACK S., 2006. Évaluation de l'incidence des changements climatiques sur la culture du riz pluvial et irrigué dans les pays du CILSS. Rapport de stage. Centre régional Agrymet ;
- SP-CNDD, 2020. Analyse de la vulnérabilité et de l'adaptation des secteurs économiques à la variabilité et aux changements climatiques : secteur : agriculture et élevage, 98P ;
- Stratégie nationale d'apprentissage sur le changement climatique (SNACC, 2016-2025).

## **ANNEXES.**

### **Termes de Références de l'étude.**

<b>1. Informations sur l'étude</b>	
<b>Titre du poste</b>	Consultant chargé de l'étude sur l'état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso en 2021.
<b>Type de contrat</b>	Contrat de prestation
<b>Niveau de qualification</b>	Diplôme universitaire BAC + 4/5 dans les domaines de l'économie, du droit, de l'environnement, du changement climatique, développement institutionnel et spécialiste des questions juridiques en lien avec l'environnement et le développement durable.

<b>Superviseur direct</b>	Chargé de programme Pays Benkadi
<b>Deadline</b>	La date limite de dépôt du rapport final est fixée au plus tard le 30 septembre 2021

## 2. Contexte et justification

L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions au monde les plus vulnérables aux chocs climatiques, comme les inondations actuelles du Sahel le montrent encore. La vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest face au changement climatique découle : (i) de la forte dépendance de la région à l'égard d'activités économiques sensibles au climat telles que l'agriculture pluviale, l'élevage, la pêche et la foresterie ; (ii) de la faible capacité de ses systèmes sociaux et écologiques à faire face aux extrêmes climatiques ; et (iii) des contraintes existants sur les services écosystémiques en raison de processus tels que la déforestation.

Au Burkina Faso, les changements climatiques constituent un défi majeur pour le développement durable. Selon le Plan national d'adaptation adopté en 2015, le pays est encore vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques en ce qui concerne notamment ses secteurs économiques clés : agriculture, élevage, eau, environnement et ressources naturelles.

Cette vulnérabilité est exacerbée par l'insécurité due aux attaques terroristes récurrentes et la crise sanitaire due à la COVID-19. Ces menaces portent atteinte aux efforts du pays visant à relever efficacement divers défis de développement qui sont au cœur des actions des partenaires au développement notamment la société civile.

Prenant la mesure de la situation et pour aider le Burkina Faso à améliorer la résilience climatique de manière à atténuer les effets du changement climatique sur les communautés vulnérables, le SPONG et les organisations de la société civile membres du consortium Benkadi de quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali) ont initié le programme « Benkadi » qui signifie en langue bambara « *travailler ensemble dans la même direction* » approuvé en octobre 2020 et lancé en mai 2021.

D'une durée de cinq ans, le programme est mis en œuvre avec l'accompagnement des partenaires tels que Woord En Daad (WD), le Ministère des affaires étrangères (MoFA) des Pays-Bas et le Gouvernement du Burkina Faso.

L'objectif stratégique du programme Benkadi est que « *les communautés affectées par l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes, la pollution par l'orpillage et la déforestation, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et soient résilientes aux effets du changement climatique* ».

Des théories de changement spécifiques ont été élaborées pour chaque pays membre du consortium Benkadi. Selon la théorie du changement



appréhendée au Burkina Faso, la mise en œuvre du programme vise l'atteinte des trois résultats d'effets suivants :

- R.I.3. D'ici à 2025, un dispositif fonctionnel de suivi -évaluation et de capitalisation des résultats de l'ensemble des acteurs de la contribution déterminée au niveau national (CDN), y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap intervenant dans les 7 régions du projet, existe et permet de mesurer les progrès du pays en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique et atténuation des effets de celui-ci.
- R.II.2. D'ici à 2025, le secteur privé, les OSC et les communautés locales y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap des sept Régions du projet, participent effectivement aux prises de décisions sur les changements climatiques grâce à l'adoption de l'arrêté de mise en place du comité national sur le changement climatique et l'allocation de ressources budgétaires pour son fonctionnement par le gouvernement.
- R.II.3. D'ici à 2025, l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE ex BUNEE) assure un suivi régulier de la mise en œuvre des plans de gestions environnementales et sociales (PGES) et/ou des inspections environnementales de 100% des sociétés minières des Régions des Cascades et du Centre-est, l'agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi mécanisées (ANEEMAS) contrôle 100% des sites d'orpillage régulièrement installés dans les régions cibles et la société civile mène des actions de plaidoyer/interpellation en vue de la conformité aux lois et règlements régissant l'activité minière.

Dans le cadre de l'atteinte du R.II.2, le programme veut établir la situation de référence du cadre institutionnel, politique et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso. En effet, le programme Benkadi souhaite connaître le nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devraient être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des changements climatiques dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local ainsi que le nombre de changements intervenus dans les orientations du gouvernement en matière d'atténuation des effets ou d'adaptation aux changements climatiques. Cela permettra au programme d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue de l'amélioration de la gouvernance climatique à travers les réformes institutionnelles et juridiques sur les changements climatiques au Burkina Faso.

C'est dans cette optique et cadre que le programme Benkadi souhaite recruter un consultant (individuel ou bureau d'études) pour conduire une étude sur l'état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso.

Les présents termes de référence sont élaborés dans le but de donner un aperçu des attentes de l'étude au consultant qui sera recruté à cet effet.

### 3. Objectifs de l'étude.

#### a. Objectif général

Réaliser une étude sur l'état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso.

#### b. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

- Faire **l'inventaire** des politiques publiques, des institutions, des lois et textes réglementaires sur les changements climatiques au Burkina Faso tout **en identifiant leurs forces et faiblesses** ;
- Identifier **le nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devraient être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs** en faveur de la prise en compte des changements climatiques (CC) dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local ;
- Déterminer **le nombre de textes (décrets, arrêtés, et lois), bloqués, adoptés, ou améliorés pour le développement durable et inclusif**, la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso ;
- Evaluer **la prise en compte des droits humains, du genre et/ou de l'inclusion dans la conception** et la mise en œuvre des politiques publiques, des lois et des textes réglementaires en matière de changement climatique au Burkina Faso ;
- Evaluer le niveau **d'implication des communautés locales** dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de changement climatique au Burkina Faso ;
- Déterminer **le nombre de changements intervenus** (nombre de rapports nationaux capitalisés par le Burkina en matière de changements climatiques) dans le cadre des orientations du gouvernement en matière de gouvernance climatique au Burkina Faso ;
- Déterminer **les relations de pouvoir qui existent entre les parties prenantes** (Etat, communautés locales, organisations de la société civile, etc.) permettant d'améliorer la gouvernance climatique au Burkina Faso ;
- Déterminer **les compétences et mandats transférés** entre le gouvernement central et les collectivités territoriales dans le cadre de la gestion des ressources naturelles (GRN) et la lutte contre les effets des changements climatiques ;
- **Déterminer les arrangements sociaux qui entravent ou facilitent la capacité /mandat d'agir du gouvernement à mettre en exécution ses politiques et lois** ;

- Faire le point **des actions de plaidoyer par les OSC** pour influencer les orientations du gouvernement dans le domaine des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles ;
- Déterminer **les arrangements sociaux informels/traditionnels/religieux qui influencent** la promotion des changements au niveau de la gestion des ressources naturelles et la lutte contre les effets des changements climatiques ;
- Faire des recommandations et des suggestions dans le but de permettre à la société civile notamment au programme Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue de l'amélioration de la gouvernance climatique à travers les réformes institutionnelles et juridiques sur les changements climatiques au Burkina Faso.

### **3.3 Rappel des indicateurs liés à l'étude de base**

La présente étude devrait permettre de renseigner les indicateurs ci-après :

- Nombre de textes (décrets, arrêtés, de lois) bloqués, adoptés, ou améliorés pour le développement durable et inclusif, la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso ;
- Nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devraient être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des changements climatiques (CC) dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local.

## **4. Résultats attendus**

Les résultats attendus de la consultation sont les suivants :

- L'inventaire des politiques publiques, des institutions, des lois et textes réglementaires sur les changements climatiques au Burkina Faso tout en identifiant leurs forces et faiblesses est établi ;
- Le nombre d'arrêtés et autres actes administratifs signés ou qui devraient être pris en rapport avec la création, l'organisation et le fonctionnement du cadre institutionnel de dialogue multi-acteurs en faveur de la prise en compte des changements climatiques (CC) dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets au niveau local est déterminé ;
- Le nombre de textes (décrets arrêtés, de lois) bloqués, adoptés, ou améliorés pour le développement durable et inclusif, la lutte contre les changements climatiques au Burkina Faso est déterminé ;
- La prise en compte des droits humains, du genre et/ou de l'inclusion dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, des lois et des textes réglementaires en matière de changement climatique au Burkina Faso est évaluée ;

- Le niveau d'implication des communautés locales dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière de changement climatique au Burkina Faso est évalué ;
- Le nombre de changements intervenus (nombre de rapports nationaux capitalisés par le Burkina en matière des Changements Climatiques) dans le cadre des orientations du gouvernement en matière de gouvernance climatique au Burkina Faso est déterminées ;
- Les relations de pouvoir qui existent entre les parties prenantes (Etat, communautés locales, organisations de la société civile, etc.) permettant d'améliorer la gouvernance climatique au Burkina Faso sont déterminés ;
- Les compétences et mandats transférés entre le gouvernement central et les collectivités territoriales dans le cadre de la gestion des Ressources Naturelles (GRN) et la lutte contre les effets des changements climatiques sont déterminées ;
- Les arrangements sociaux qui entravent ou facilitent la capacité /mandat d'agir du gouvernement à mettre en exécution ses politiques et lois sont déterminées ;
- Le point des actions de plaidoyer par les OSC pour influencer les orientations du gouvernement dans le domaine des changement climatiques et de la gestion des ressources naturelles est fait ;
- Les arrangements sociaux informels/traditionnels/religieux qui influencent la promotion des changements au niveau de la gestion des Ressources Naturelles et la lutte contre les effets des changements climatiques sont déterminés ;
- Des recommandations et des suggestions dans le but de permettre à la société civile notamment au programme Benkadi d'entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue de l'amélioration de la gouvernance climatique à travers les réformes institutionnelles et juridiques sur les changements climatiques au Burkina Faso sont faites.

### 5. Livrables attendus et échéanciers

Dans le cadre de la mission, le consultant devra fournir les livrables ci-après :

N°	Résultats	Echéancier
1.	<b>Rapport de démarrage</b> qui comprend, au minimum, la méthodologie adaptée de l'étude et le programme de travail détaillé et actualisé. En d'autres termes, il contiendra un plan détaillé pour le travail de terrain et un plan pour l'analyse des données. La note méthodologique sera présentée par le consultant aux parties prenantes du programme au cours d'un atelier de cadrage.	16/08/2021

2.	Draft rapport de l'étude validée par le programme BENKADI.	06/09/2021
3.	Rapport d'atelier de validation du rapport de l'étude	24/09/2021
4.	Rapport final de l'étude	30/09/2021

Au terme de la mission, le consultant devra préparer le draft du rapport de l'étude validée par le programme BENKADI et la version finale du rapport en version Word et PowerPoint. Tous les rapports et présentations feront largement usage de supports visuels (photos, graphiques, etc.). Ces documents serviront à la restitution des résultats de l'étude.

## **6. Approche méthodologique**

Il est laissé à l'appréciation du consultant l'élaboration de la méthodologie globale de mise en œuvre de la mission. Cependant, une méthode de base est proposée et que le consultant devra impérativement suivre à savoir : (i) l'élaboration des outils de collecte de données, (ii) l'analyse des données, (iii) l'élaboration du rapport final. L'utilisation des outils d'analyse des pouvoirs devront être privilégiés.

Sur cette base, la méthodologie globale devra faire apparaître les différentes rubriques telles que la base théorique et l'approche (ou les approches) qui détermine le développement de la mission, les différentes étapes et activités, l'organisation à mettre en place pour réaliser la mission, le planning des activités, etc.

Le consultant travaillera sous la responsabilité du Chargé de programme Pays et en étroite collaboration avec les experts en Planification et suivi évaluation (PMEL) et les autres experts du programme BENKADI. Il rendra régulièrement compte du niveau de réalisation de la mission. Le suivi des travaux se fera par l'expert en planification et suivi évaluation (PMEL) de BENKADI. L'étude sera fondée sur une approche participative. Le consultant devra proposer un planning de mise en œuvre de la mission avec la liste des acteurs à rencontrer et le projet de planning des rencontres.

## **7. Profil du consultant**

D'excellentes compétences rédactionnelles et en communication orale sont requises.

Le profil recherché doit correspondre à un juriste en droit de l'environnement, un environnementaliste, un forestier environnementaliste, un planificateur spécialisé en développement institutionnel et de l'innovation et qui a :

- une bonne connaissance du cadre juridique et institutionnel en matière d'environnement et de développement durable, et des questions liées au changement climatique ;
- des compétences avérées sur les approches genre sensible et l'approche basée sur les droits ;
- une expérience confirmée dans l'élaboration de documents de planification et de rapportage ;
- une disponibilité immédiate et de bonnes capacités d'analyse.

Par ailleurs le consultant devra :

- justifier d'une expérience antérieure d'au moins 5 années dans la conduite d'études similaires ;
- avoir une bonne connaissance de l'utilisation des logiciels informatiques dans l'analyse des données qualitatives ;
- avoir de solides expériences en analyse qualitative ;
- avoir une expérience sur les outils d'analyse de pouvoir ;
- avoir une connaissance de la zone de l'enquête est un avantage ;
- avoir une bonne maîtrise des aspects juridiques relatifs à la promotion des rôles de la société civile, à la lutte contre les effets des changements climatiques (CC) ;
- avoir une bonne capacité de communication et de rédaction en français et en anglais ;
- avoir une connaissance avérée de la gestion axée sur les résultats de développement ;
- avoir une bonne connaissance de la Société civile burkinabè, régionale et Internationale ;
- avoir une expérience internationale de consultation est un atout.

## **8. Modalités pratiques et dépôt des offres**

### **8.1 Modalités pratiques**

Les consultants (personne physique ou morale) remplissant les conditions prévues dans les termes de référence et intéressés par la présente consultation sont invités à envoyer leurs offres rédigées en langue française.

Chaque dossier constitutif de la présente offre doit comprendre les documents suivants :

- Une lettre de soumission ;
- Une offre technique montrant clairement la compréhension des termes de référence, la note méthodologique et le chronogramme de la réalisation de la mission ;
- Les CV des consultants datés et signés, mis à jour ainsi que les diplômes et attestations ;
- Les références des études similaires (attestations éventuelles de bonne fin d'études similaires) ;
- Une offre financière comprenant une lettre d'engagement du consultant à réaliser la mission conformément à la proposition technique ainsi que de l'ensemble des prix formant le montant total de l'offre en FCFA. L'offre financière devra comprendre :
  - ✓ Le détail des honoraires (unité, nombre, coût unitaire, coût total par ligne budgétaire et montant total de la proposition).
  - ✓ Le détail des autres frais (transport et déplacement, hébergement, restauration, frais de secrétariat, perdiems, etc.). Pour chacun de ses éléments le consultant devra donner le maximum de détails pouvant aider à mieux le comprendre
- Tout autre document jugé utile en lien avec la mission.

## 8.2. Evaluation technique des offres

Le consultant sera sélectionné sur la base du rapport qualité /coût. Une procédure en deux étapes sera adoptée pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique sera menée en premier lieu, suivie de l'évaluation financière. Les prestataires seront classés au moyen d'un système de notation technique/financière combinée, comme indiqué ci-après. Seules les offres régulières avec toutes les annexes prises en considération seront analysées.

<b>Critères et sous-critères d'évaluation</b>	<b>Décision</b>
<b>1. Consultant</b>	<b>75 points</b>
<b>1.1. Qualifications générales</b>	<b>35 points</b>
Concordance du Diplôme Universitaire (BAC + 4/5 dans les domaines de l'économie, du droit, de l'environnement, du changement climatique, développement institutionnel et spécialiste des questions juridiques en lien avec l'environnement et le développement durable).	15 points
Faire preuve à travers l'expérience d'une bonne connaissance des enjeux liés au changement climatique.	10 points
Faire preuve à travers son expérience de travail d'une bonne connaissance du cadre législatif, réglementaire et institutionnel des secteurs de l'économie.	10 points
<b>1.2. Expériences spécifiques</b>	<b>40 points</b>
Avoir une expérience pratique dans la conduite des études similaires.	15 points
Avoir une très bonne connaissance du cadre juridique, institutionnel et politique en matière de gouvernance climatique au Burkina Faso.	25 points
<b>2. Méthodologie proposée et chronogramme détaillée</b>	<b>25 points</b>
Méthodologie proposée et articulée aux livrables.	15 points
Pertinence du chronogramme articulée aux livrables	10 points
<b>Total 1 + 2 :</b>	<b>100 points</b>

A l'issue de l'évaluation technique, seuls les soumissionnaires dont la note technique sera supérieure ou égale à 70 / 100 verront leurs offres financières analysées.

## 8.3. Evaluation financière des offres

A l'issue de l'évaluation technique, la proposition financière la mieux disant (montant global des honoraires et autres frais indirects corrigés) sera retenue. Le marché sera attribué au mieux disant après la qualification technique.

#### **8.4. Date et lieu de dépôts des offres**

Les propositions adressées au Programme Benkadi Bureau Pays Burkina Faso doivent être déposées en version physique au secrétariat du programme sis dans les locaux du SPONG situé à Ouaga 2000 et envoyées en version numérique par mail aux adresses suivantes : [spong.ouaga@gmail.com](mailto:spong.ouaga@gmail.com) , [zoungramadou@gmail.com](mailto:zoungramadou@gmail.com) au plus tard le **31 juillet 2021** avec la mention Consultant chargé de la réalisation de l'étude sur l'état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso en 2021.

#### **9. Agenda global de la mission**

L'agenda global de la mission se présente comme suit :

<b>Dates</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables</b>
26/07/2021	Consultation restreinte	UGP- BENKADI
31/07/2021	Date limite de réception des offres	UGP- BENKADI
04/08/2021	Sélection du prestataire	UGP- BENKADI
15/08/2021	Session de cadrage	UGP- BENKADI
13/09/2021	Validation à l'interne du rapport de l'étude	UGP- BENKADI
23/09/2021	Atelier de validation multi acteurs	UGP- BENKADI + Consultant
30/09/2021	Dépôt des livrables finaux	Consultant

La date limite du dépôt du rapport est fixé, au plus tard, le 30 septembre 2021

#### **10. Financement de la prestation et dispositions finales**

##### **10.1. Financement de la prestation.**

Le financement de la prestation est assuré par le budget du programme pays BENKADI -Burkina Faso selon l'accord de partenariat BENKADI et WOORD EN DAAD.

##### **10.2. Dispositions finales.**

Le SPONG et le programme BENKADI se réservent le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel d'offre. Seul le consultant retenu sera contacté.



## **Guide d'entretien utilisé dans le cadre de l'étude**

Ce questionnaire a été élaboré afin de collecter les données dans le cadre de l'étude sur l'état des lieux du cadre institutionnel, politique et juridique en matière de changement climatique au Burkina Faso en 2021 commanditée par le Programme BENKADI.

Nous vous prions de consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions.

**Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.**

### **IDENTIFICATION DE LA PERSONNE/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE**

#### **IDENTIFICATION**

- 1- Nom et prénom de l'interviewé (e).....
- 2- Fonction de l'interviewé (e).....
- 3- Téléphone de l'interviewé (e): .....Email.....
- 4- Date de l'interview : .....

#### **STRUCTURE**

1. Nom de la Structure -----
2. Date de création-----
3. Quelles sont les missions, attributions :
  
4. Avez-vous des relations avec le SPONG et Comment elles se manifestent ?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
5. Votre structure a-t-elle un centre d'intérêt pour la lutte contre les changements climatiques ? Si oui quels sont vos domaines d'interventions ?

## **CADRE INSTITUTIONNEL**

1- Citez les structures de gouvernance du changement climatique au Burkina Faso

a- .....

b- .....

c- .....

d- .....

e- .....

2- Enumérez les compétences que l'Etat a transféré aux collectivités territoriales en matière de gestion des ressources naturelles et de lutte contre les changements climatiques ;

-----  
-----

3-Quels sont les différents textes ?

3- Appréciez l'état de la mise en œuvre des compétences transférées (acquis et contraintes)

4- Citez les cadres de concertation formels au niveau national et local et non formels en matière de gouvernance climatique, précisez les textes et évaluez leurs fonctionnalités et limites

5- Évaluez l'état de participation des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap participant à la mise en œuvre des programmes et projets de lutte contre le changement climatique.

- Jeunes :

- Femmes :

- Personnes vivant avec un handicap :

6 -Quels sont les points sur lesquels les OSC doivent agir pour influencer les orientations du gouvernement dans le domaine du changement climatiques et de la gestion des ressources naturelles ?

### **CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE**

- 1- Citez les politiques prises au niveau national pour lutter contre les changements (Citer par ordre d'importance).
  - a- .....
  - b- .....
  - c- .....
  - d- .....
  - e- .....
- 2- Quels sont les lois et les textes juridiques qui traitent des changements climatiques au Burkina Faso ?
- 3- Y'a-t-il un projet de texte sur les changements climatiques initié par votre structure ou toutes autres structures dont vous avez connaissance et dont l'adoption est bloquée ? Donnez des exemples si possibles ?
- 4- Quelles sont les raisons de ce blocage ?
- 5- Y'a-t-il des Arrêtés ou des actes administratifs signés ou qui devraient être signés pour régir un cadre de concertation/ espaces de dialogues sur les changements climatiques ? Donnez des exemples si possibles ?

### **ANALYSE DES RELATIONS DE POUVOIR**

1. Quelle est la structure au niveau national qui assure le LEAD en matière de gouvernance climatique au Burkina Faso ? pourquoi ce choix ?
2. Pensez-vous que les politiques publiques en matière de CC prennent suffisamment compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables (jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap) ?
3. Quelles sont les relations entre les structures étatiques, ONG/associations, collectivités territoriales, autorités coutumières et religieuses, communautés locales en matière de gestion des ressources naturelles et de changements climatiques ? précisez les rôles.
4. Quelle place doivent occuper les OSC dans ces relations pour une gouvernance équilibrée et
5. Comment faire participer efficacement les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap aux actions sur les CC ?

6. Quelles sont les relations de pouvoir qui existent entre les différents acteurs en matière de gouvernance climatique ? Et citez les contraintes/limites.
7. Comment lever les barrières de pouvoir pour une influence des groupes « dits faibles » dans la gouvernance climatique ?
8. Appréciez la relation de pouvoir entre le législatif et l'exécutif pour une efficacité des interventions en matière de changement climatique.
9. Quelle Structure a un « pouvoir fort » qui influe sur les actions climatiques au Burkina Faso et pourquoi ?

10- Les ONG/Associations influencent-elles les actions du gouvernement dans le domaine des CC ? si oui, comment ? si non quelles sont les raisons ?

11- Au regard de la situation de pouvoirs (acquis, limites) **sur quels leviers doivent agir les OSC** pour une participation effective et efficace des différents groupes d'intérêts aux actions de lutte contre le changement climatique ? **Citez 3 et pourquoi ?**

- Cadre de concertation formelle ;
- Cadre de concertation informelle (commission ad hoc) ;
- Planification (programmation, budgétisation) ;
- Suivi/évaluation ;
- Plaidoyer ;
- Création d'un groupe de pression, etc.
- Réseaux d'experts ;
- Etc.
- **Quel est le principal point d'entrée et sur quels acteurs s'appuyer ?**

## **RECOMMANDATIONS ET SUGGESTION**

Quelles suggestions et recommandation faites-vous à la société civile notamment au programme BENKADI pour entreprendre des actions de plaidoyer/interpellation en vue de l'amélioration de la gouvernance climatique à travers les réformes institutionnelles politiques et juridiques sur le changement climatique au Burkina Faso.

### **QUESTIONS INDICATIVES SUR L'ANALYSE DU POUVOIR DES DIFFERENTS ACTEURS POUR CHAQUE PAYS DU PROGRAMME BENKADI**

Ce schéma fournit une structure que les consultants peuvent utiliser afin de rapporter les idées générées par le processus de collecte de données. Sur la base de l'analyse du pouvoir (et de l'annexe) présentée par le Broker et le Centre du développement et de l'Innovation de Wageningen Université et Recherche (WCDI), les consultants devraient être en mesure de répondre à ces questions et aux sous-questions identifiées sous chaque thème du Power Scan.

## 1. Limites du système.

Quels aspects des relations de pouvoir voulez-vous comprendre afin de réaliser votre objectif politique ? Dans quelles limites ces relations de pouvoir se situent-elles ?

*Consultez le thème 1 du Power Scan pour les informations de base. Consultez l'annexe 3 (p.14) pour les sous-questions.*

L'objectif ultime de l'analyse du pouvoir est d'identifier les leviers qui aideront Benkadi à transformer les relations de pouvoir en vue de processus politiques plus inclusifs (formulation, mise en œuvre, suivi) dans les domaines spécifiques de chaque pays.

**quels sont les 3 principaux leviers qui aideront Benkadi à transformer les relations de pouvoir** (c'est-à-dire les relations entre l'État et la société civile, y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, et au sein de la société civile) vers des processus politiques plus inclusifs (c'est-à-dire la formulation, la mise en œuvre et le suivi) ?

## 2. Thème 2 : Acteurs et réseau.

Qui sont les acteurs clés, quels sont leurs intérêts et leurs relations avec le programme Benkadi ? Comment sont-ils liés les uns aux autres en termes de relations de pouvoir ?

*Consultez le thème 2 du Power Scan pour les informations de base. Consultez l'annexe 4 (p.20) et l'annexe 4 (p.33) pour les sous-questions.*

- **Quelle est la position des femmes, des jeunes ou des personnes vivant avec un handicap dans ce système ?**
- **Où voyez-vous des possibilités pour Benkadi de défier les relations de pouvoir existantes, afin d'atteindre le changement transformateur souhaité ?**

## 3. Thème 3 : Structures et normes

Comment se fait-il que ces relations de pouvoir soient telles qu'elles sont ? Quelles normes et structures expliquent ces relations de pouvoir ?

*Consultez le thème 3 du Power Scan pour les informations de base. Consultez l'annexe 4 (p.24) pour les sous-questions.*

- **Quelles croyances, normes et pratiques culturelles peuvent affecter votre capacité et celle de vos partenaires (potentiels) à influencer les politiques et à réaliser le changement envisagé ?**
- **Quel rôle les institutions et les dirigeants traditionnels et religieux peuvent-ils jouer pour vous soutenir ou vous empêcher d'atteindre votre objectif?**

- Comment les acteurs clés et les groupes vulnérables (notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées) perçoivent-ils et comprennent-ils le statu quo et les relations de pouvoir inégales ?
- Quels aspects des normes sociales et des valeurs culturelles existantes pouvez-vous identifier comme **points d'entrée pour le changement** ? Comment ces normes et valeurs peuvent-elles contribuer à votre objectif politique (innovation ou transformation) ?

#### 4. Thème 4 : Politique et contestation

Quelles stratégies les détenteurs de pouvoir utilisent-ils pour se maintenir sur leur position de pouvoir ? Et lesquelles sont utilisées par les non détenteurs de pouvoir pour remettre en question les relations de pouvoir existantes afin de satisfaire leurs propres besoins et intérêts stratégiques ?

*Consultez le thème 4 du Power Scan pour les informations de base. Consultez l'annexe 4 (p.26) pour les sous-questions.*

- Qui a l'**autorité officielle** sur les questions de politique que vous souhaitez aborder (c'est-à-dire l'objectif dans votre TdC) ?
- A quel(s) niveau(x) administratif(s) cette autorité est-elle présente? (par exemple, gouvernement central, niveau infranational, niveau communautaire)?
- Dans quelle mesure cette **autorité** est-elle **contestée**? Par qui? (La contestation par les groupes marginalisés est particulièrement intéressante) Sur quoi porte la contestation? (Les problèmes possibles incluent les valeurs, les croyances, les institutions en place, les structures en place, les relations entre les acteurs, les problèmes factuels et les données)
- Quels sont les **freins** et **contrepois** en place pour tenir les autorités légitimes responsables de leurs politiques, programmes, interventions?
- Quelles **stratégies** les communautés, les OSC et d'autres groupes ou individus utilisent-ils pour demander des comptes aux autorités politiques et quelle est leur efficacité?
- La voix des groupes marginalisés est-elle vraiment prise en compte ou leur inclusion est-elle purement symbolique? Pourquoi est-ce le cas?
- Quelles stratégies les groupes marginalisés utilisent-ils pour contester les relations de pouvoir existantes? (les stratégies peuvent aller des grèves, manifestations, à travers des associations, mouvements, syndicats, partis politiques, etc.)

- **Quelles stratégies les détenteurs de pouvoir utilisent-ils pour remettre en question les relations de pouvoir, les structures et les normes existantes ? Où voyez-vous des possibilités pour Benkadi de les remettre en question afin de réaliser le changement transformateur souhaité ?**

### **5. Thème 5 : Leviers, points d'entrée pour le changement.**

Où se situent les points de basculement/les leviers pour que Benkadi puisse poursuivre efficacement ses objectifs ?

*Consultez le thème 5 du Power Scan pour les informations de base. Consultez l'annexe 3 (p.27) pour les sous-questions.*

- **Quelles sont les relations de pouvoir que vous visez à changer à travers ces points de levier?**
- **Quels facteurs et acteurs pourraient bloquer/résister à cela?**

**Quel est le point d'entrée pour ces transformations en vue de changement ?**

#### **Liste des structures rencontrées**

<b>Nom et prénoms</b>	<b>Structure et Fonction</b>	<b>adresse</b>
Kabore Lameck	Assistant AND spécialiste en atténuation au changement climatique	Tel : 76572969/78292726 Email :
Somé Gontran Yambefar	Directeur des affaires juridiques et du contentieux au MEEVC	Tel : 78850344 Email : gontran.yambefar@yahoo.fr
Ouédraogo W. Mathieu	Chef de service des études, de la recherche juridique et des innovations à la DAJC du MEEVCC	Tel : 70379902 Email : windiyida26@outlook.fr
Kinda Pelga Athanase	Facilitateur NDC partnership Burkina Faso	Tel: 70697298 Email:kinda-athanase@yahoo.fr
Doukom Adama	Coordonnateur national de IGMVSS /MEEVCC	Tel : 70 34 44 14 Email : doukom.adama@yahoo.fr
Traoré Daouda	Chargé de suivi/évaluation à ONG Tiipaalga	Tel : 73115384 Email : daouda.traore@tiipaalga.org
Seynou Oumarou	Chargé de projet changement climatique à UICN	Tel : 70235640 Email : seynououmar@gmail.com
Sawadogo/Kabore Assétou	Secrétaire permanente du conseil national pour la promotion du genre au MFSAH	Tel : 70 62 5 620 Email : asskabor@yahoo.fr

Ramdé .R.Sokoba	Directeur de la tutelle financière des collectivités territoriales à la DGDT	Tel :70 10 01 86 Email : deramso@yahoo.fr
TRAORE DO ETIENNE	Point focal de la CCNUCC au SP/CNDD-MEEVCC	Tel : 70 08 67 04 Email : <a href="mailto:doetiennetraore@yahoo.fr">doetiennetraore@yahoo.fr</a>
Somé Cecilia	Présidente amicale des forestières du Burkina (AMIFOB)	Tel :70 26 99 99/78 66 54 45 Email : somececilia@yahoo.fr
: DIPAMA Abdoul Karim	Cadre à la DPDD du SP/CNDD/MEEVCC	Tel :(00226) 66285530 Email :abdoul.dipama@yahoo.fr...
DIPAMA HAROUNA	Secrétaire permanent du conseil national multisectoriel pour la protection des droits des personnes handicapées	Tel :76 59 57 74 Email :harounakafandol14@yahoo.fr